

DEVOIR DE VÉRITÉ DUTY OF TRUTH //



DEVOIR DE VERITE

Editorial	02
La médecine légale : une porte entrouverte vers la vérité	
Les activités de la FEMED	03
La Troisième Rencontre Euro-méditerranéenne des Familles de Disparus	03
Assemblée générale d'Istanbul	04
La FEMED met en œuvre sa stratégie de plaidoyer	06
La FEMED initie un cycle de formation sur la médecine légale au service de ses associations membres	08
La parole aux experts	09
L'identification des victimes	09
Le droit à la Vérité	10
Des nouvelles de nos associations membres	11
Turquie	11
Espagne	13
Algérie	14
Maroc	17
Kosovo	17
Liban	18
Sur l'agenda de la FEMED	19

Hommage à Patricio Rice

Patricio Rice, ex-détenu sous la dictature en Argentine et ancien Secrétaire exécutif de la Fédération Latino-américaine des associations de familles de détenus-disparus (FEDEFAM), avait été élu nouveau point focal de l'ICAED, en mai dernier, lors d'une réunion du comité de pilotage à Jakarta.

Patricio s'était tout de suite mis au travail et avait entrepris une tournée européenne de sensibilisation sur la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées à destination des autorités. Le 2 juillet 2010, la FEMED avait eu le plaisir de le recevoir dans son bureau lors de son passage à Paris, avant son départ pour l'Argentine. Patricio nous avait fait partager son enthousiasme sur la campagne pour la ratification de la Convention ainsi que sa bonne humeur si communicative.

Sur le chemin de retour, Patricio a été victime d'une attaque cardiaque foudroyante. Sa mort brutale a laissé les associations de familles de disparus du monde entier orphelines d'un des plus grands défenseurs de leur cause et de tous les droits de l'homme. La FEMED réitère ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Nous garderons un souvenir ému de Patricio auquel nous rendons ici hommage.



Patricio Rice et Nasser Dutour à Genève le 29 mars 2010

EDITORIAL

La médecine légale : une porte entrouverte vers la vérité

Par Nassera Dutour, Présidente de la FEMED

La disparition d'un être cher est une souffrance infinie qui atteint profondément les proches de la personne disparue. Les familles touchées par cette tragédie endurent une véritable torture. Elles doivent faire face à la froideur de l'absence à laquelle s'ajoutent l'incompréhension et le désarroi ainsi qu'un très fort sentiment d'injustice.

Les proches de disparu demandent aux autorités de faire la lumière sur ces disparitions, cependant elles ne reçoivent que des réponses peu convaincantes, lorsqu'elles en ont obtenues. Face à la douleur et aux adversités, les familles puisent pourtant la force de réclamer tout haut, des années durant, la vérité sur le sort de leurs disparus.

De la part des autorités, c'est le déni total. Plusieurs Etats, et notamment dans la région euro-méditerranéenne, nient l'utilisation de la pratique des disparitions forcées, ne mènent aucune enquête sur ces crimes et ne démontrent aucune volonté pour prendre en charge sérieusement la question.

Dans plusieurs régions du monde, la médecine légale a été utilisée pour identifier des victimes de violations graves des droits de l'Homme. Dans la région euro-méditerranéenne et notamment en Bosnie-Herzégovine, les 2/3 des 30 000 personnes disparues, lors du conflit qui a meurtri les Balkans au début des années 1990, ont pu être identifiées grâce aux tests ADN ainsi que par des méthodes anthropologiques et archéologiques.

Le processus d'identification des victimes dans cette région a été le fruit d'une longue mobilisation des associations de familles de disparu(e)s qui ont dû surmonter de nombreux obstacles pour parvenir à ce résultat. Toutefois, l'expérience dans les Balkans est unique et les avancées menées sur ce terrain constituent encore une exception dans le pourtour méditerranéen. Il est primordial de rappeler que ce processus d'identification ne saurait être mis en œuvre sans que l'Etat remplisse son obligation d'enquêter sur les cas de disparitions forcées, telle qu'elle est définie à l'article 3 de la *Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées*¹. A titre d'illustration, les associations de disparu(e)s algériennes se heurtent toujours à l'Etat, qui bien qu'impliqué activement dans la perpétration de disparitions forcées au cours des années 1990, ne reconnaît toujours pas sa respon-

sabilité. Au contraire, les officiels algériens prétendent que les disparitions forcées sont imputables à des « agents isolés de l'Etat ». Dans ce contexte général de déni et d'impunité *de jure*, la question de l'identification des victimes est pourtant soulevée en Algérie mais n'a logiquement trouvé aucun écho chez les autorités algériennes. Des déclarations dans la presse font pourtant état de 3300 personnes enterrées sous X. Les familles demandent que ces dernières soient identifiées. En réponse à cette demande, Farouk Ksentini, Président de la Commission Nationale Consultative pour la Promotion et la Protection des Droits de l'Homme (CNCPPDH), a prétendu, lors de déclarations publiques, que l'utilisation des tests ADN « est impossible car trop coûteuse ».

Au Maroc des tests ADN ont bien été pratiqués. Or, les familles de disparus sont toujours dans l'attente des résultats depuis plusieurs années.

La médecine légale, lorsqu'admise et utilisée effectivement par les Etats, demeure l'un des moyens permettant d'élucider, ou du moins en partie, les circonstances d'une disparition et d'apporter éventuellement un début de réponse aux familles de disparus. Cependant, quand bien même les familles auraient pu identifier leurs proches grâce à ces tests, la douleur ne disparaît pas pour autant car la nécessité de pousser complètement les portes qui les séparent de la vérité et de la justice, s'impose.

C'est donc notre rôle à tous, familles de victimes, organisations de la société civile et citoyens de réclamer aux Etats le respect et la mise en œuvre du droit à la Vérité pour les proches de disparus, et ce, notamment à travers les enquêtes et l'identification des victimes.

1 « Tout Etat partie prend les mesures appropriées pour enquêter sur les agissements définis à l'article 2, qui sont l'œuvre de personnes ou de groupes de personnes agissant sans l'autorisation, l'appui ou l'acquiescement de l'Etat, et pour traduire les responsables en justice. » La Convention a été adoptée en 2006 par l'Assemblée Générale des Nations Unies mais n'est pas encore entrée en vigueur.

LES ACTIVITES DE LA FEMED

La Troisième Rencontre Euro-méditerranéenne des Familles de Disparus

*LA JUSTICE TRANSITIONNELLE
ET LES DISPARITIONS FORCÉES*

Du 11 au 13 décembre 2009 s'est tenue à Istanbul (Turquie), la Troisième Rencontre Euro-méditerranéenne des Familles de Disparus, avec pour thématique « justice transitionnelle et disparitions forcées ».

Les Commissions Vérité constituent des outils transitionnels et semi-juridiques, établies dans certains pays où de graves violations des droits de l'homme ont été commises. Pour la plupart des familles de disparus, il s'agit de l'une des solutions à examiner pour obtenir la Vérité. Face à ces observations, cette rencontre s'est organisée autour de plusieurs interventions, à la fois théoriques et pratiques, afin de former et d'informer les participants sur la mise en œuvre de mécanismes de justice transitionnelle et du respect des droits à la vérité et à la justice. Ces exposés ont servi de point de départ aux discussions.

Les associations de familles de disparus de toute la région participaient à la rencontre: Algérie, Maroc, Liban, Bosnie, Kosovo, Serbie, Irak, Chypre, Espagne et Turquie. De plus, plusieurs ONG locales et internationales, travaillant aux côtés de ces associations dans la lutte contre les disparitions forcées, étaient présentes. Cet événement a rassemblé 120 personnes dont 60 invités internationaux. Cette conférence a été marquée par la qualité des interventions et des débats. Après chaque session d'interventions des experts internationaux, la parole était donnée aux participants.

La Troisième Rencontre s'est ouverte avec les allocutions de Nassera Dutour, présidente de la FEMED, de Mustafa Emrah Seyhanliolu, membre du Comité Exécutif du Réseau Euro-méditerranéen de Soutien aux Défenseurs des Droits de l'Homme, de Suat Kamber, expert assistant au sein de la Présidence des droits de l'homme de la Primature. Laurence Vanpaeschen, coordinatrice du Réseau Mondial des Mères, Epouses, Sœurs et Filles de Disparus et Darko Göttlicher, membre du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires des Nations Unies ont également soutenu par leurs discours l'initiative de cette conférence.

Le cycle d'interventions a été initié par Cristian Correa, représentant du Centre International pour la Justice Transitionnelle (ICTJ). Il a présenté le principe de la justice transitionnelle aux participants. Johanne Levasseur du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) a rappelé quant à elle la place du droit de savoir au regard du Droit international humanitaire. Me Eren Keskin a présenté un état de la justice « classique » et des apports de la justice « transitionnelle ».

Nezehat Teke de l'association des Mères pour la Paix, Cemal Bekta de YAKAY-Der et Me Muharrem Erbey de la section de Diyarbakir de la Ligue turque des droits de l'homme (IHD) ont présenté leur combat contre les violations des droits de l'homme et la pratique des disparitions forcées. Ragip Zarakolu, également de l'IHD, a quant à lui présenté l'expérience sud africaine.

La question de la justice transitionnelle, à savoir si elle répondait de manière adéquate aux besoins des victimes et de leurs familles, et les amnisties ont donné

lieu à de fructueux échanges, suite aux exposés du professeur Pierre Hazan, de Me Sofiane Chouiter, de Wadih Al-Asmar du Centre Libanais des droits humains (CLDH), de la journaliste Nadire Mater et de Julie Guillerot, représentante du ICTJ. Abdelaziz Benanni, ancien membre de l'Instance Equité et Réconciliation (IER), et Moussa Salem, du Comité des Familles de Disparus au Maroc, ont quant à eux présenté l'expérience marocaine suite à l'instauration de l'IER.

Représentants d'association et militants des droits de l'homme ont partagé leurs points de vue, ont arboré les expériences de mécanismes transitionnels mis en place dans leur pays respectifs et dressé le bilan des réussites et des échecs. Des pistes de réflexion ont pu émerger sur les enjeux posés par la tension existante entre la paix et la justice.

L'expert Adam Boys de la Commission Internationale pour les personnes disparues (ICMP) a expliqué le travail de son organisation en Bosnie-Herzégovine et dans la région ouest des Balkans, en réaffirmant l'importance du travail mené par la société civile tout au long du processus d'identification des victimes. Les expériences chypriote et turque ont par ailleurs été respectivement exposées par Christophe Girod du Comité sur les Personnes Disparues à Chypre et Sebmam Kurufincanci.

Perrine Canavaggio du Conseil international des archives (ICA) et Monique Crettol du CICR, ont abordé plusieurs aspects liés à la préservation de la mémoire comme garantie à la non-répétition des violations des droits de l'homme. Le thème des réparations collectives avait déjà été introduit plus tôt au cours de la conférence par Gabriella Citroni, professeure à l'Université de Milan.

Mary Aileen Bacalso, de l'Asian Federation Against Involuntary Disappearances (AFAD), Pervin Buldan, présidente honoraire de YAKAY-Der, Rachid El Manouzi, Secrétaire Général de la FEMED et Nassera Dutour ont clôturé la rencontre en rappelant les défis et les opportunités liés à l'établissement de mécanismes de justice transitionnelle.

Cette manifestation d'envergure internationale, organisée en partenariat avec les associations locales YAKAY-Der, Mères pour la paix, Ligue turque des droits de l'homme, ainsi que le Centre International pour la Justice Transitionnelle, n'aurait pas été rendue possible sans le soutien d'Aim for Human Rights, l'Agence catalane pour la coopération et le développement, (ACCD) la Fondation Soros, le Comité Catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) et la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH).

ENTAMER UN DIALOGUE AVEC LES AUTORITÉS TURQUES :

ENTRETIENS À ANKARA

Suite à cette rencontre des familles de disparus, et comme le veut le mandat de la FEMED, une délégation composée d'associations turques de familles de disparus et de membres de la FEMED s'est rendue à Ankara afin de rencontrer les autorités ont été rencontrées dans ce cadre : le Directeur des Affaires Etrangères du Ministère de la Justice, la Directrice du Conseil de l'Europe et des Droits de l'Homme au Ministère des Affaires Etrangères et le Vice Président de la Présidence des Droits de l'Homme faisant partie du Bureau du Premier Ministre. La délégation a porté à l'attention des représentants l'importance de signer et ratifier, dans les plus brefs délais, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Enfin, la FEMED a déclaré que la politique anti-terroriste de l'Etat ne doit pas servir de prétexte ou de caution aux autorités pour perpétrer des violations des droits de l'homme, et parmi celles-ci les disparitions forcées.

LA PRESSE PARLE DE LA TROISIÈME RENCONTRE EURO-MÉDITERRANÉENNE DES FAMILLES DE DISPARUS

Une conférence de presse s'est tenue dans les bureaux de l'association membre de la FEMED YAKAY-Der. Lors de cette rencontre avec la presse, la Présidente de la Fédération a souligné le succès de la Rencontre Euro-méditerranéenne mais



a également insisté sur la nécessité de pouvoir discuter ouvertement de la problématique des disparitions forcées. Elle a exhorté les autorités turques à lever le voile sur le sort qui a été réservé aux milliers de disparus, afin de mettre un terme à l'insoutenable attente des familles. Enfin, l'appel d'Istanbul, reproduit en page 5, a largement été repris dans plus d'une quinzaine de journaux turcs et dans le journal algérien *El Watan*.

Assemblée générale d'Istanbul

L'Assemblée Générale se réunit tous les trois ans. Dans ce cadre, les rapports moraux et financiers de la FEMED sont soumis à l'adoption des membres. C'est aussi lors de l'Assemblée Générale que les associations membres valident les demandes d'adhésion d'autres organisations. Enfin, cette réunion permet aux membres de discuter du plan d'actions pour les trois années à venir.

Lors de l'Assemblée Générale, qui a suivi la Troisième Rencontre Euro-méditerranéenne des Familles de Disparus, 19 associations ont présenté une demande d'adhésion à la FEMED qui les a toutes approuvées. Pour l'Algérie : Djazaïrouna et Somoud. Pour la Bosnie-Herzégovine : Mères de Srebrenica, Femmes de Srebrenica et l'Association des Personnes tuées et disparues de Vrbanja. Pour Chypre : l'Association of Martyrs' Families and War Veterans et Truth Now. Pour l'Espagne : l'As-

sociation pour la récupération de la mémoire historique de la Catalogne. Pour l'Irak: Al Ata'a for Human Rights. Pour le Kosovo: "Shpresimi / Hope" Suhareka. Pour le Liban : SOLID. Pour la Libye : Human Rights Solidarity. Pour le Maroc : l'Organisation Marocaine des Droits Humains et l'Association Marocaine des Droits Humains. Pour la Serbie: Association of Families of Kidnapped and Missing Persons from Kosovo and Metohija. Pour la Syrie: le Committee for the defence of democracy freedoms and human rights in Syria. Pour la Turquie: YAKAY-Der, Ligue turque des droits de l'homme et MEYA-Der.

Le réseau des associations fondatrices de la Fédération - Les Mères Pour la Paix (Turquie), le Comité de Coordination des familles de disparus et l'Association des parents et amis de disparus au Maroc (APADM) (Maroc), Solida -Centre Libanais des Droits Humains (CLDH) (Liban), le Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie (CFDA) et SOS Disparu(e)s (Algérie) - s'est donc agrandi.

Par ailleurs, les trois représentants d'associations, ayant présenté leur candidature pour devenir membre du Conseil d'Administration, ont été élus : Mohammad Kowthar (Al Ata'a for Human Rights, Irak), Cemal Bektas (YAKAY-Der, Turquie) et Ali Merabet (Somoud, Algérie) alors que Nassera Dutour (CFDA, Algérie), Présidente, Rachid El Manouzi (APADM, Maroc), Secrétaire Général, Wadih Al-Asmar (CLDH, Liban), Trésorier et Nezahat Teke (Mères pour la paix, Turquie) ont été reconduits dans leurs fonctions.

DÉCLARATION FINALE DE LA TROISIÈME RENCONTRE EURO-MÉDITERRANÉENNE DES FAMILLES DE DISPARUS

Les 11, 12 et 13 décembre 2009, les associations de familles de disparus venues de toutes la région euro-méditerranéenne – Algérie, Espagne, Irak, Chypre, Turquie, Maroc, Bosnie-Herzégovine, Serbie, Kosovo, Liban et Libye – et des autres continents, des ONG turques et internationales ainsi que des experts se sont réunis autour du thème « la justice transitionnelle et les disparitions forcées, dans le cadre de la Troisième Rencontre Euro-méditerranéenne des Familles de Disparus. Cet événement a été organisé par la Fédération Euro-méditerranéenne contre les Disparitions Forcées (FEMED), en partenariat avec YAKAY-Der, Mères pour la Paix et la Ligue turque des droits de l'Homme (IHD).

D'une part, la rencontre a permis aux participants de mieux connaître les différents mécanismes de justice transitionnelle et en particulier les commissions de vérité et de justice, leurs potentiel et leurs limites ; de mieux analyser les tensions qui existent entre les objectifs de la paix et de la justice ; de réfléchir sur

les potentiels et les dangers des différents types d'amnistie ; de mettre l'accent sur la préservation de la mémoire et en particulier des archives de droits de l'Homme ; de souligner l'importance des réparations pour les familles de disparus, en tenant compte de l'impact différencié des violations sur les hommes et les femmes ; de mieux faire connaître les organisations et les technologies qui visent à identifier les dépouilles.

Au terme de ces trois jours de travaux, les participants de la

Troisième Rencontre Euro-méditerranéenne des Familles de Disparus appellent :

Les Etats de la région à :

- Mettre fin immédiatement à la pratique des disparitions forcées ;
- Mettre fin aux détentions au secret sous couvert de la « lutte contre le terrorisme » ;
- Entamer ou poursuivre le dialogue avec les associations de familles de disparus pour parvenir à un règlement intégral de la question des disparus ;
- Rendre effectifs les droits à la Vérité, à la Justice et à la Réparation intégrale des victimes de disparitions forcées et de leurs familles ;
- Faciliter le travail de préservation de la mémoire, notamment par la protection des archives,
- Faciliter la recherche et l'établissement de la vérité par la protection des charniers et des lieux de détentions secrets ;
- Respecter les droits des proches de disparus et des défenseurs des droits de l'Homme, en particulier leur droit à la liberté d'association, d'expression et de manifestation.
- Reconnaître officiellement la responsabilité de l'Etat dans les disparitions forcées et de présenter des excuses publiques.

Les autorités turques à :

- Libérer les détenus emprisonnés arbitrairement et arrêter le harcèlement des défenseurs des droits humains ;
- A entreprendre immédiatement un programme indépendant d'exhumation et d'identification des dépouilles et leur restitution à leurs familles qui se trouvent dans des charniers, en particulier dans les provinces kurdes ;
- Etablir un fichier centralisé sur les données génétiques des familles de disparus et des dépouilles ;
- D'entreprendre des poursuites pénales pour établir les responsabilités individuelles et sanctionner les auteurs de disparitions forcées.

La communauté internationale à :

- Signer et ratifier la Convention Internationale pour la Protection de toutes les personnes contre les Disparitions Forcées et à reconnaître la compétence du Comité contre les disparitions forcées à recevoir des plaintes individuelles
- Renforcer des mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme ayant la compétence de traiter des cas de disparitions forcées et notamment le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires.

La FEMED met en œuvre sa stratégie de plaidoyer



Genève

Dans la continuité de ses deux précédentes missions de plaidoyer, une délégation de la FEMED s'est rendue, du 17 au 20 mars 2010 à Genève en Suisse. La FEMED a choisi de mener cette mission à cette époque, afin de coïncider avec la tenue des sessions du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires (GTDF) et du Conseil des droits de l'Homme.

L'objectif de cette mission de plaidoyer était de rencontrer à la fois les représentants de différentes organisations internationales et non-gouvernementales et les plénipotentiaires des Etats de la zone euro-méditerranéenne. Les membres de la FEMED ont pu ainsi présenter la Fédération et sensibiliser leurs interlocuteurs sur la réalité des disparitions forcées dans la région. Les problématiques qui se posent dans les Etats d'où sont issues les associations de familles membres ont été abordées, tout comme la nécessité d'une ratification rapide de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ou encore le harcèlement subi par les défenseurs des droits de l'homme luttant contre les disparitions forcées.

La FEMED a pris part, en tant que partenaire, à un important événement parallèle, organisé au sein de l'ONU, sur le thème « Le phénomène global des disparitions forcées et l'entrée en vigueur de la Convention Internationale pour la Protection de toutes les Personnes contre les Disparitions Forcées ». En partenariat avec la Fédération latino-américaine des associations de familles de disparus-détenus (FEDEFAM), Nonviolence International (NVI), le Philippine Human Rights Information Center (PHILRIGHTS) et l'International NGO Forum on Indonesian



Development (INFID), cet événement a rassemblé plusieurs autres ONG comme l'Asian Legal Resource Center (ALRC), l'Asian Federation Against Involuntary Disappearances (AFAD) et la Permanent Assembly for Human Rights (APDH).

Une série d'entretiens a ensuite été organisée avec les chargés des droits de l'homme de l'Unité Maghreb Moyen-Orient (MENA) et de l'Unité Europe du Haut-commissariat aux droits de l'homme ainsi qu'avec les experts indépendants du GTDF et le Secrétariat du Comité contre la Torture. La délégation a rencontré trois représentants des Divisions Médecine lé

gale et Protection du Comité international de la Croix Rouge (CICR) et a pu échanger avec les représentants des missions permanentes de la Turquie, de l'Espagne et des Etats-Unis auprès des Nations Unies à Genève. Enfin, une rencontre s'est tenue avec le président du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, également représentant permanent de la Belgique auprès des Nations Unies à Genève.

La FEMED a clôturé sa mission par une rencontre avec les ONG travaillant sur les disparitions forcées dans le pourtour méditerranéen. Il s'agissait principalement de leur présenter le travail de soutien aux associations de familles de disparus des pays du bassin méditerranéen. Des contacts ont pu être établis avec ces ONG, afin de créer par la suite des partenariats visant à renforcer l'effectivité de la lutte contre les disparitions forcées dans la région.

A la suite de sa mission, les membres de la délégation de la FEMED se sont réunis en Conseil d'Administration le 20 mars 2010, au Centre d'Accueil Mandat International de Bellevue à Genève.



Strasbourg

Après plusieurs rencontres avec les organes des Nations Unies, la FEMED a continué à mettre en œuvre progressivement sa stratégie de plaidoyer auprès des institutions internationales et régionales.

A la fin du mois d'avril 2010, une mission a ainsi été conduite par Rachid El Manouzi, Secrétaire Général de la FEMED et Cemal Bektas, président de l'association turque YAKAY-Der, dans la ville de Strasbourg où siège le Conseil de l'Europe. Cette organisation regroupe 47 pays membres soit la quasi-totalité du continent européen, dont la Bosnie-Herzégovine, Chypre, l'Espagne, la Serbie et la Turquie. Créée le 5 mai 1949, le Conseil de l'Europe a pour objectif de favoriser en Europe un espace démocratique et juridique commun, organisé

autour de la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres textes de référence sur la protection de l'individu. Cette mission a été organisée pour adresser particulièrement la situation des droits de l'homme en Turquie, Etat Partie régulièrement condamné par la Cour européenne des droits de l'homme. L'un des intérêts de ce déplacement de la FEMED à Strasbourg était également de nouer des contacts avec cette organisation régionale en vue d'un échange futur d'informations.

Les membres de la délégation ont présenté l'organisation et la situation des disparitions forcées dans les Etats euro-méditerranéens, Parties au Conseil de l'Europe, à un membre du Secrétariat du Comité européen des droits sociaux, au Secrétaire de la Commission des questions juridiques et des droits de l'Homme, aux membres de la Délégation parlementaire suisse au Conseil de l'Europe, au représentant de la Direction générale des Affaires politiques, Division des ONG et de la Société civile, aux représentants permanents de la Bosnie-Herzégovine et de Chypre auprès du Conseil de l'Europe, à un membre du Secrétariat du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), au Chef de service au sein du Greffe de la Cour Européenne des droits de l'Homme et à l'adjoint du Directeur du Bureau du Commissaire aux Droits de l'Homme. Fonctionnaires et diplomates ont été aussi sensibilisés sur la nécessité de ratifier la *Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées*.

Madrid et Barcelone

A l'occasion de la présidence espagnole au Conseil de l'Union Européenne, Nassera Dutour, présidente de la FEMED, et Ali Merabet, de l'association algérienne SOMOUD, se sont rendus en Espagne du 2 au 4 juin 2010. Cette mission était organisée en partenariat avec SODEPAU.

Le but de cette mission de plaidoyer était de soulever la question des disparitions forcées dans la région euro-méditerranéenne et particulièrement en Espagne, avec les autorités nationales et provinciales.

A Madrid, la FEMED a rencontré les représentants de plusieurs divisions du Ministère des Affaires Etrangères – les Division Maghreb, Méditerranée et Proche-Orient et Droits de l'homme - avant de s'envoler pour Barcelone où les a rejoint Nuria Gallach de l'association catalane membre de la FEMED, l'Associació per a la recuperació de la memòria històrica de Catalunya. La délégation a pu ainsi s'entretenir avec la Directrice et le Chargé de mission du programme de la coopération internationale, de la solidarité et de la paix de la Mairie de Barcelone, avec le directeur de la Zone Méditerranéen et Asie de l'Agence catalane de Coopération pour le développement (ACCD) ainsi qu'avec le Directeur de l'Institut des droits de l'homme de Catalogne (IDHC).

La FEMED initie un cycle de formations sur la médecine légale au service de ses associations membres



L'un des buts principaux de la FEMED est de renforcer les capacités de ses associations membres. En ce sens, la Fédération a mis en œuvre un programme de formations pour les associations de familles de disparus et les militants des droits de l'homme. Dans un premier temps, la FEMED a organisé en mars 2009 à Rabat, puis en décembre 2009 à Istanbul, des formations sur les mécanismes internationaux de protection des droits de l'Homme.

Suite aux demandes formulées par ses associations membres, la FEMED a diversifié les thématiques de ces formations. Au cours de la dernière Assemblée Générale de décembre 2009, les membres ont ainsi inclus dans le plan d'action, un cycle de formations sur la médecine légale et l'identification des victimes de violations des droits de l'homme.

La première de ces formations a eu lieu au Maroc le 12 juin 2010. Deux formateurs ont présenté aux participants les différentes techniques d'identification des victimes utilisées par leur organisation respective : base de données, tests ADN, recherches anthropologique et archéologique. Les quinze participants à cette formation étaient des militants des ONG droits de l'homme, des proches de disparus, ainsi que d'autres personnes intéressées par l'identification des victimes, tels des médecins ou des représentants des autorités.



Suite à cette formation, la FEMED a reçu des échos très positifs de la part des participants. Cette initiative a été relayée dans la presse nationale, notamment lors du journal de la chaîne marocaine TV 2M, disponible sur Internet.

Lien vers le site de TV 2M : [http://www.2m.ma/Infos/node_3767/20102/node_10836/12/\(date\)/20100612](http://www.2m.ma/Infos/node_3767/20102/node_10836/12/(date)/20100612)

LA PAROLE AUX EXPERTS

Pour ce troisième numéro de Devoir de vérité, les experts de la Commission Internationale pour les personnes disparues (ICMP) ont accepté de présenter leurs travaux ainsi que les difficultés qu'ils rencontrent à tous les stades du processus d'identification des victimes du conflit armé en Bosnie-Herzégovine.

Nikolas Kyriacou de l'association chypriote Truth Now revient quant à lui sur les fondements juridiques du droit à la vérité.

L'identification des victimes

Par la Commission Internationale
pour les personnes disparues (ICMP)

Il y a quinze ans cette année se terminait la guerre en Bosnie et pour la première fois depuis des années, le contexte psychosocial et politico-économique n'est pas en contradiction avec les éléments importants et vitaux que sont la Vérité, la Justice et la Réconciliation. Mais dans un contexte électoral, les sabres se font une nouvelle fois entendre. En effet, les discours politiques reprenant à leur compte les thèmes de la division ethnique et du nationalisme continuent de trouver une certaine résonance dans les esprits. Certains estiment que cet état de fait présage le retour du conflit, qui serait alors inévitable dans un contexte où il existe plusieurs minorités. Il serait donc erroné de dire que la Bosnie n'est pas aussi divisée qu'elle l'était à la fin des années 1990.

Dans ce paysage, le problème des milliers de personnes toujours portées disparues lors du conflit reste entier tout comme la manière de le résoudre. En effet, sous couvert du processus de réconciliation, par ailleurs susceptible d'être exploité à des fins politiques, le dossier des disparus tend à être clôturé. Cette question demeure l'un des principaux problèmes auquel fait face la Bosnie-Herzégovine aujourd'hui.

Depuis plus d'une décennie, l'ICMP assiste les gouvernements de l'Ouest des Balkans. Cette Commission traite de la question des personnes disparues suite à un conflit armé ou à la perpétration de crimes contre l'humanité et d'autres violations des droits de l'Homme, produites entre 1991 et 2001 dans cette région. La difficulté de trouver des personnes disparues au cours de ces conflits armés est décourageante. Ceux qui ont disparus l'ont souvent été du fait des actions des gouvernements ou des institutions agissant pour le compte de gouvernements qui ont essayé d'éradiquer des communautés sur la base d'une identité

nationale. En résulte que les commanditaires ont tenté de cacher les restes de ces personnes, disparues et tuées massivement, selon un plan criminel très élaboré.

Au fil des années, l'ICMP a assisté et soutenu la recherche des charniers cachés, sous des tombes marquées dans les cimetières du cœur de Sarajevo, mais également dans des caves où s'entassaient des poubelles, des gravats et même des carcasses d'animaux qui avaient été jetées là pour dissimuler les preuves. Des victimes ont aussi été retrouvées dans des champs entourés par des mines ou des pièces d'artillerie qui n'avaient pas explosées, ou encore sous des maisons et dans des cours de réfugiés rentrant chez eux. Lors de la découverte récente d'un site d'exécution dans une forêt perdue de pins à l'est de la Bosnie, on a retrouvé les restes d'adultes et d'adolescents qui n'avaient pas été inhumés : entre le moment où ces tueries avaient eu lieu et la découverte des corps par l'ICMP, certains restes avaient été partiellement mangés par des chiens et possiblement des loups.

Des restes ont été trouvés dans des terrains de football, des usines abandonnées et des entrepôts. La recherche des dépouilles des 8100 personnes disparues après la chute de Srebrenica en juillet 1995 est peut-être la plus difficile. Les responsables, qui ont tenté de cacher ces corps, ont utilisé une machinerie lourde pour les déplacer de charniers en charniers. L'ICMP a la preuve que les restes d'un homme ont été dispersés et que différentes parties de son corps ont été retrouvées dans 4 charniers différents. Dans certains cas, les restes humains ont été brûlés ou jetés dans les rivières, ce qui diminue encore les possibilités de pouvoir un jour les retrouver.

Jusqu'à maintenant l'ICMP a identifié 13 000 personnes disparues suite aux conflits, grâce à la technique de l'ADN, en analysant les profils ADN extraits d'échantillons d'os provenant de restes humains exhumés. Elle a pu les associer avec les profils ADN obtenus des échantillons de sang donnés par les proches des disparus.

« Utiliser l'ADN pour rendre plus précises les identifications est vital et non pas uniquement pour donner l'impression que le dossier des disparus est réglé en Bosnie-Herzégovine, aussi parce que cela permet de savoir le nombre de personnes disparues, comme conséquence d'un conflit armé, de crimes contre l'humanité et d'autres violations des droits de l'Homme. Il est souhaité que ce processus constitue une contribution vitale à la Vérité, la réconciliation et à la paix en Bosnie-Herzégovine »,

a déclaré Mme Kathryn Bomberger, la Directrice Générale de l'ICMP, récemment.

Le Professeur Niels Morling, Président de la Société Internationale des Experts médico-légaux génétiques, basée à Copenhague, a quant à lui souligné que « le travail fait par l'ICMP est, sans aucun doute, le plus important progrès qui a été fait dans le domaine des identifications d'individus par l'ADN. Ce travail, sa rapidité et sa qualité sont impressionnants ».

L'ICMP opère et a développé l'un des systèmes d'identification ADN les plus importants au niveau mondial. Cette semaine, le nombre d'identification ADN effectué par le système du laboratoire des personnes disparues de l'Ex-Yougoslavie a été d'environ 15 500. Parmi ceux-ci, 13 000 sont de Bosnie-Herzégovine, alors que 7 000 personnes approximativement ont été identifiées avant l'avènement des tests ADN, ce qui signifie que sur l'estimation des 30 000 personnes disparues en Bosnie-Herzégovine, les 2/3 ont été localisés, retrouvés et identifiés. Ceci est un accomplissement sans précédent à travers le monde.

Le droit à la Vérité

Par Nikolas Kyriacou, membre de l'organisation Truth Now (Chypre)

La référence au « droit à la Vérité » est saisissante pour la majorité des personnes qui s'y retrouvent confrontée. Ses origines au sein du droit international remontent à l'article 32 du Premier Protocole additionnel des Conventions de Genève de 1977. Cet article est dans la section intitulée « Personnes disparues » et fait référence au « droit des familles à savoir le sort de leurs proches ». Les Conventions de Genève font partie de ce à quoi on fait largement référence en tant que droit international humanitaire, un domaine distinct du droit international. Malgré sa nature distincte, le droit des familles de savoir a pénétré dans le domaine du droit international des droits de l'Homme et s'est reconfiguré en un nouveau droit, le droit à la Vérité.

La Cour Interaméricaine des droits de l'Homme, était, et demeure toujours, un forum international où le droit à la Vérité a trouvé un terrain propice à son développement. Dans le très célèbre jugement Velasquez Rodriguez c. Honduras et les cas subséquents impliquant des disparitions, la Cour a référé à

l'obligation de l'Etat de conduire des enquêtes significatives et sérieuses avec pour objet d'établir les circonstances de la disparition d'une personne et de fournir toutes les informations pertinentes à la victime matérielle ainsi qu'à sa famille/

Le droit à la Vérité a trouvé sa voie à travers la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées adoptée en 2007. L'article 24(2) dispose : « Toute victime a le droit de savoir la vérité sur les circonstances de la disparition forcée, le déroulement et les résultats de l'enquête et le sort de la personne disparue. Tout État partie prend les mesures appropriées à cet égard. » Cet article marque l'aboutissement d'un processus qui a débuté il y a des décennies et qui était avant tout une réclamation des familles de disparus de savoir le sort et l'endroit où se trouve leur être cher. Au moment où les revendications des familles de disparus étaient mises à l'avant, plusieurs prétendaient que les individus ne pouvaient pas inciter ou obliger l'Etat à fournir des informations ou sinon à assumer la responsabilité d'actes aussi horribles que les disparitions. Heureusement, leur bataille n'a pas été vaine : le temps a prouvé que les détracteurs étaient dans l'erreur et aujourd'hui le droit à la Vérité est fermement ancré dans la structure globale du droit international des droits de l'Homme. De plus, le droit n'est pas uniquement le propre des victimes matérielles mais il revient aussi aux proches, ainsi qu'à nos sociétés dans leur ensemble en tant que communautés où des atrocités ont été commises pendant différentes périodes de turbulences politiques et sociales. Dans ce sens, il est admis que le droit à la Vérité a un fondement moral profond en tant que droit fondamental, inextricablement lié à la dignité humaine. L'entrée en vigueur imminente de la Convention contre les disparitions forcées permettra la mise sur pied d'un Comité qui, selon ce traité, pourra se prononcer sur cette question mais aussi étoffer l'article 24.

DES NOUVELLES DE NOS ASSOCIATIONS MEMBRES

Turquie

Le harcèlement continu contre les défenseurs des droits de l'Homme

LIBÉREZ MUHARREM ERBEY !

Lors de la Troisième Rencontre Euro-méditerranéenne des Familles de Disparus, Me Muharrem Erbey, Président de la section de Diyarbakir de la Ligue turque des droits de l'Homme, était intervenu sur la question des charniers en Turquie. Me Erbey avait partagé avec les participants ses espoirs face à l'établissement d'un Comité composé de membres de la société civile, dont la mission aurait été de promouvoir l'identification effective des corps enfouis dans des charniers.

Son arrestation est survenue peu à près notre conférence, le 24 décembre 2009. La FEMED et le Réseau Euro-méditerranéen des droits de l'homme s'étaient alors aussitôt mobilisés en rédigeant un appel urgent pour exiger la libération immédiate de Me Muharrem Erbey.

Appel urgent conjoint de la Fédération Euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées et du Réseau Euro-méditerranéen des droits de l'homme

Copenhague/Paris – le 31 décembre 2009 : Le 24 décembre 2009, Muharrem Erbey, vice-président de l'Association des droits de l'Homme (IHD) et président de sa branche basée à Diyarbakir, défenseur des droits de l'Homme, a été arrêté pour appartenance à une « organisation illégale », bien que la section qu'il préside soit une association officiellement enregistrée.

Après l'arrestation de M. Erbey, la police a perquisitionné tous les bureaux de la section d'IHD à Diyarbakir – alors que le mandat apporté ne leur permettait, à l'origine, que de fouiller le bureau de M. Erbey. Cette attaque au droit d'association des membres de la section de Diyarbakir s'est accompagnée de la confiscation de la quasi-totalité des dossiers et des fichiers informatiques de l'association. Muharrem Erbey s'est récemment exprimé devant

les parlements belge, suédois et britannique sur la situation des Kurdes en Turquie, a pris part au festival du film kurde en Italie ainsi qu'à une conférence sur la Constitution (Constitution Workshop – Anayasa Çalıştayı) organisée par les associations du barreau local et le Congrès de la Société Démocratique. Dans ce contexte, il semble que son arrestation soit uniquement motivée par la volonté de sanctionner ses activités de défense des droits de l'Homme.

Le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) et la Fédération Euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED) s'inquiètent de cette politique répressive contre les militants associatifs de son organisation membre, l'Association des droits de l'Homme (IHD), et rappelle le cas de Filiz Kalayci, membre du Comité exécutif d'IHD, toujours détenue.

Ils appellent en conséquence **les autorités turques à libérer Muharrem Erbey, ainsi que Mme Filiz Kalayci, et à mettre un terme à la procédure engagée contre lui en l'absence de tout motif valable pour celle-ci.** Le cas échéant, le REMDH et la FEMED invitent la délégation de la Commission européenne à Ankara, ainsi que les ambassades des Etats membres de l'Union européenne, à prendre part aux audiences du procès de Muharrem Erbey, en accord avec les Lignes directrices de l'UE sur les défenseurs des droits de l'Homme.

Préoccupés par le fait qu'il semble toujours impossible de discuter de la question kurde en Turquie, le REMDH et la FEMED pressent les autorités turques à mettre immédiatement en œuvre les standards internationaux relatifs à la liberté d'expression et la liberté d'association en Turquie.

HACER NAR : DÉTENUE DEPUIS PLUS D'UN AN EN TURQUIE

Dans notre dernier numéro de Devoir de vérité, nous avons consacré un article sur la situation d'Hacer Nar, militante de l'organisation Mères pour la Paix, détenue depuis avril 2009 à la prison pour femmes de Bakirkoy.

Depuis son incarcération, la Présidente de la FEMED, Nassera Dutour, entretient une correspondance avec Hacer Nar qui y répond assidument, malgré la censure et le contexte difficile de sa détention. L'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-France) et plusieurs de ses militants ont eux aussi envoyé plusieurs messages de soutien à Hacer Nar.

Nous vous encourageons à envoyer vos messages de solidarité à Hacer Nar et à ses co-détenues Newroz Bozkurt et Sona Mengutay, de préférence en langue turque, à la prison de Bakirkoy :

Kapali Kadin Cezarevi 1 B-2

Bakirkoy – Istanbul

Turquie

Prison de femmes de Bakirkoy, Avril 2010

*Chère Présidente de la Femed Nassera Dutour,
Chère Nassera et les membres de FEMED,*

*J'ai bien reçu les lettres que vous m'avez envoyées en prison.
J'ai été très sensible à vos actions et à votre soutien.*

Notre lutte de paix et liberté, malgré les difficiles moments endurés, nous a encore renforcés. Je crois à notre travail et je pense à une plus grande évolution.

*Je vous remercie encore pour le soutien que vous m'apportez.
J'espère que nos relations vont continuer à se renforcer.*

Je vous salue et je salue également votre lutte.

Tous mes meilleurs sentiments

Hacer Nar

Prison de femmes de Bakirkoy, Juin 2010

Chère Nassera Dutour,

J'ai bien reçu votre lettre et j'en ai été très heureuse. Je vous remercie infiniment pour la solidarité que vous manifestez à notre égard ainsi que le contact suivi que vous entretenez avec nous. J'espère que vous allez bien. Nous nous trouvons actuellement dans une phase où les disparitions augmentent de jour en jour. Parmi ces disparus, il y a également des enfants. Naturellement, nous souffrons de cette situation.

[...]

Concernant ma situation, cela fait maintenant un an et trois mois que je suis détenue. Durant cette période, j'ai comparu à deux audiences. Les audiences sont espacées de 5 à 6 mois. La troisième audience aura lieu le 6 septembre. Le procès continue.

[...]

Mon avocat me rend visite. Il s'occupe de mon procès et de mon état de santé. Ma maladie s'est aggravée depuis un an. Cette période a été très difficile pour moi [...]. Les conditions carcérales rendent la maladie beaucoup plus difficile à vivre. Je vais un peu mieux depuis deux mois. Ma famille vit à Ankara et ne peut pas me rendre visite régulièrement.

Comme tous les prisonniers politiques, nous subissons des pressions. Ainsi, nous recevons souvent nos lettres plusieurs mois après qu'elles aient été envoyées. Sur le plan médical, nous avons également des difficultés pour les transferts dans les hôpitaux lorsqu'une hospitalisation est nécessaire. Soit la personne est privée de soins médicaux parce que les transferts ne se font pas dans les délais, soit elle est soignée de manière superficielle. Nous sommes dans des cellules de 24 personnes. Concernant nos besoins, nous avons en général beaucoup de difficultés dans nos rapports avec l'administration pénitentiaire. Lorsque nous demandons quelque chose, on nous dit d'accord, mais on ne fait rien. Ces pratiques sournoises nous rendent la vie très difficile.

Lorsque nous nous sommes rencontrées à Istanbul en décembre 2008, vous avez fait connaissance avec notre amie [la mère de Newroz]. [...] Newroz, se trouve dans ma cellule. Newroz souhaite également vous contacter. Elle vous a également écrit une lettre que je vous envoie. Je tiens encore à dire que nous sommes très heureuses de l'intérêt et du soutien que vous manifestez à notre égard. Nous vous souhaitons beaucoup de réussite dans votre travail.

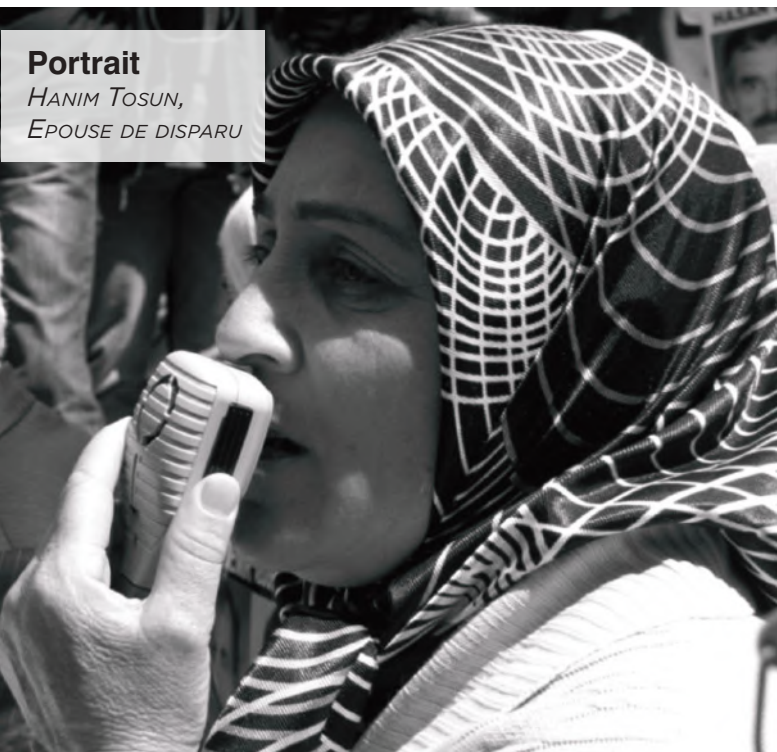
Affectueuses salutations,

Hacer Nar



Portrait

HANIM TOSUN,
EPOUSE DE DISPARU



L'un des cas emblématique de la pratique des disparitions forcées en Turquie est celui de Fehmi Tosun. Ce dernier a disparu en 1995, enlevé par la police. Sa femme Hanim, membre de YAKAY-Der, a retourné ciel et terre afin d'obtenir des informations sur le sort qui a été réservé à son mari. Depuis lors, Hanim Tosun vit une attente insoutenable, sans savoir où est son mari, mais elle le cherche toujours et se bat inlassablement pour que la Vérité soit faite sur sa disparition.

Hanim et Fehmi se sont mariés en 1982 à Calindir, un village près de Lice, dans la province de Diyarbakir. Le jeune couple décide de construire un foyer et l'année suivante, leur premier enfant Newroz vient au monde. Besna, Jiyan, Bagus et Mazlum viennent agrandir la famille. A Calindir, Fehmi survient aux besoins de sa famille en travaillant la terre. En 1993, ils quittent le village pour s'établir à Diyarbakir où ils n'y demeurent qu'une année. Ils partent ensuite vivre à Istanbul où Fehmi assure son gagne pain grâce à des petits boulots qu'il trouve ici et là.

Le 19 octobre 1995, la vie de la famille de Hanim bascule. Fehmi, qui avait déjà passé trois ans en prison pour appartenance présumé au Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), est enlevé devant son domicile par des individus en civil et emmené à bord d'un véhicule. Le numéro de la plaque d'immatriculation sera enregistré par deux témoins. Le même jour, Hanim informe le commissariat d'Avcilar d'Istanbul de son enlèvement. Toutes les démarches qu'elle entreprend ensuite pour retrouver son mari restent sans réponse de la part des autorités turques. Le 8 avril 1996, Hanim saisit la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH).

'Où est Fehmi?', demandent Hanim Tosun et ses enfants depuis maintenant 15 ans.

En tant que femme kurde, Hanim est très engagée pour la démocratisation du pays et la libération des Kurdes. Elle court de manifestation en manifestation pour faire entendre la voix de son peuple. Elle est aussi une des figures emblématiques du mouvement des proches de disparu(e)s et des « mères du samedi ». En effet, tous les samedis depuis février 2009, par tous les temps, Hanim manifeste sur la Place de Galatasaray à Istanbul pour que « les disparus soient retrouvés, les responsables jugés ». Entre 1995 et 1999, Hanim n'avait raté aucun sit-in. Ces rassemblements pacifiques et silencieux avaient été interrompus en 1999 suite aux représailles dont avaient été victimes les familles de disparu(e)s. Hanim avait alors été agressée en septembre 1998 et arrêtée par les forces de police. Malgré les harcèlements dont elle fait l'objet, Hanim a décidé de continuer la lutte pour que soient reconnus ses droits à la vérité et à la justice.

Espagne

La justice entravée, l'impunité consacrée

Les familles de disparus pendant la guerre civile espagnole et le franquisme en Espagne déposent un recours devant le Tribunal Suprême

Par l'Association pour la Récupération de la Mémoire Historique en Catalogne (ARMHC)

En Espagne, une procédure est actuellement en cours contre le Juge Garzón. Elle poursuit de multiples objectifs. Le premier est de se débarrasser d'un juge qui dérange. Le second, et le principal, est de bloquer aux victimes l'accès à la justice. Il s'agit pourtant de l'un de leurs droits fondamentaux.

Ainsi, à titre de victimes du franquisme et de la guerre civile, nous avons décidé de déposer un recours devant le Tribunal Suprême. Nous étions confiants que notre plainte serait traitée avec toute la rigueur juridique et le respect nécessaires. Ultérieurement, les procédures qui ont été entamées par les Magistrats, Messieurs Varela et Saavedra, nous ont pourtant démontré le contraire.

Bien que le Tribunal Suprême ne soit pas un organe judiciaire parfait ou incontestable, il devrait être une référence morale pour tous les citoyens. Toutefois, l'attitude des membres de la seconde chambre dudit tribunal a terni l'image publique de cette haute institution judiciaire. En tant que victimes du franquisme, nous sommes outrés que les procédures en cours soient ainsi bâclées. Nous n'avons plus confiance, et nous disons BASTA YA (ça suffit).

Pourquoi ? Parce que le Tribunal Suprême, en criminalisant le débat juridique dans l'Affaire Garzon, est en train de mettre en péril l'indépendance de la Justice en Espagne. En effet, les interprétations du Tribunal Suprême, dans la procédure entamée contre le Juge Garzon, ne sont pas le résultat d'une justice indépendante mais se fondent plutôt sur les directives énoncées par les plus hautes sphères de l'Etat, en Espagne.

Nous avons ainsi l'impression de nous retrouver face à une organisation militaire. C'est un retour vers le passé que nous vivons actuellement. Nous sommes confrontés, en Espagne, à des comportements autoritaires, à la consécration de l'impunité des crimes commis par l'Etat durant la dictature. Les responsables, ceux du passé et ceux du présent, de ces crimes, bénéficient d'une immunité de fait et de droit. Ils poursuivent leur persécution à l'endroit des citoyens, ceux qui ont le plus souffert des effets dévastateurs de la dictature.

Pour toutes ces raisons, nous devons dire non A l'IMPUNITÉ.

Focus

L' « AFFAIRE GARZÓN »

Sur la base de recours déposés par des associations de familles de victimes de la guerre civile en Espagne et du franquisme, le juge Baltasar Garzón a ouvert en 2008 une enquête sur les disparitions forcées commises à cette époque. Or, en 1977, une loi amnistiant tous les responsables du régime



franquiste avait été votée. Aussi, l'enquête est très rapidement clôturée et trois organisations, qualifiées d'extrême droite, portent plainte contre le juge, en raison de la violation de ladite loi d'amnistie.

Sur la base de ses plaintes, le 12 mai 2010, un juge du Tribunal suprême espagnol ordonne l'ouverture d'un procès à l'encontre de Baltasar Garzón pour abus de pouvoir. Deux jours plus tard, et conformément à la loi espagnole sur l'ouverture de poursui-

tes judiciaires à l'encontre de magistrats, le juge Garzón est suspendu de ses fonctions par le Conseil général du pouvoir judiciaire (CGPJ), et ce dans l'attente de son procès pour avoir voulu enquêter sur les crimes amnistiés du franquisme. A ce jour, la date de son procès n'a toujours pas été fixée.

Pour rappel, le magistrat Baltasar Garzón s'était rendu célèbre en 1998, lorsqu'en vertu du principe de compétence universelle, il avait lancé un mandat d'arrêt contre Augusto Pinochet et fait arrêter ce dernier à Londres, en raison des disparitions forcées commises sous le régime de l'ancien dictateur chilien.

Dans ce contexte, la FEMED supporte pleinement le combat mené actuellement par ces associations, pour que Vérité et Justice soient faites.

Algérie

Malgré le mépris, l'indifférence et la répression, la lutte des familles se poursuit

HARCÈLEMENT CONTRE L'ASSOCIATION SOS DISPARUS

Le 4 février 2010, deux gendarmes, de la brigade de Bab Dje-did à Alger, se sont présentés aux locaux de SOS Disparu(e)s, avec pour prétexte de vérifier si l'organisation disposait d'un agrément pour conduire ses activités sur le territoire algérien. La Présidente de l'association et grand-mère de disparu, Fatima Yous, était absente lors de cette première visite. Les gendarmes qui voulaient s'entretenir directement avec elle ont donc indiqué aux personnes présentes dans les locaux de SOS Disparu(e)s qu'ils reviendraient le dimanche suivant.

Le 9 février 2010, les deux mêmes gendarmes sont revenus au bureau pour mener un interrogatoire avec Madame Yous. Selon leurs dires, ils voulaient avoir des informations sur les activités de l'association. Toutefois, ils ne disposaient d'aucun mandat officiel. Aussi, en l'absence d'un tel document, elle a refusé de répondre à leurs questions et ce tant qu'aucun mandat ne lui serait présenté. Depuis, les membres de la brigade ne se sont pas représentés à l'association.

Il faut rappeler que les autorités algériennes, depuis la constitution de SOS Disparu(e)s, refusent obstinément de la reconnaître en tant qu'association. La FEMED tient à réitérer son soutien à son association membre devant cette énième violation de la liberté d'association, qui frappe une fois de plus la société civile algérienne.

LE CFDA SOUMET UN RAPPORT ALTERNATIF AU CDESC

Au mois de mai, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CDESC) a examiné lors de sa 44^e session le troisième et le quatrième rapport périodique soumis par l'Etat algérien sur l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. En prévision de cette échéance, le Collectif des Familles de Disparus en Algérie (CFDA), en partenariat avec la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) et la Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme (LADDH), avait rédigé un rapport alternatif et l'avait soumis au Comité des droits économiques, sociaux et culturels (voir encadré).

Dans ce document intitulé « La 'mal vie' : rapport sur la situation des droits économiques, sociaux et culturels en Algérie », les auteurs présentent notamment la situation économique et sociale dramatique des familles de disparu(e)s et le fait que la pratique des disparitions forcées constituent dans ce contexte une atteinte grave aux droits économiques et sociaux de ces familles : absence de soins, d'éducation, de protection de la famille, etc. De plus, le rapport revient sur la corruption, l'absence de politiques publiques et d'autres pratiques qui gangrènent la vie des citoyens algériens. Afin de présenter ce rapport alternatif aux membres du Comité, les auteurs ont organisé une réunion pour répondre aux questions des experts, avant que les rapports de l'Algérie ne soient examinés.

Le rapport de l'Algérie est disponible sur le site internet du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, à l'adresse suivante :

http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/docs/ngos/FIDH.CFDA.LADDH_def-1-22April2010_Algeria44.pdf

QUELS DROITS SONT PROTÉGÉS PAR LE PACTE INTERNATIONAL SUR LES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS ?

Le Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels (PIDESC) est rentré en vigueur le 3 janvier 1976, soit dix ans après qu'il est été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies et ouvert à la ratification des Etats. Ce Pacte regroupe les dispositions juridiques internationales les plus importantes en matière de droits économiques, sociaux et culturels. L'Algérie a ratifié le PIDESC en 1989.

Le Pacte garantit ainsi les droits :

- À l'autodétermination (art. 1er) ;
- À l'égalité des hommes et des femmes (art. 3) ;
- Au travail et à des conditions favorables de travail (art. 6 et 7) ;
- De constituer des syndicats et d'y adhérer (art. 8) ;
- À la sécurité sociale (art. 9) ;
- À la protection de la famille, de la mère et de l'enfant (art. 10) ;
- À un niveau de vie suffisant, y compris une nourriture, un habillement et un logement suffisants (art. 11) ;
- À un meilleur état de santé et des meilleurs soins de santé qu'il soit possible d'atteindre (art. 12),

■ À l'éducation (art. 13) ;

■ À l'enseignement primaire, gratuit et obligatoire (art. 14) ;

■ À la participation à la vie culturelle, bénéfice du progrès scientifique, littéraire ou artistiques dont l'individu est l'auteur (art.15).

Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels et le Protocole facultatif

Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels est un organe composé d'experts indépendants qui veille à la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels par les États Parties. Tous les cinq ans, les États Parties sont tenus de présenter au Comité des rapports sur la mise en œuvre des droits consacrés par le Pacte. Le Comité examine chaque rapport et fait part de ses préoccupations et de ses recommandations à l'État partie sous la forme d'«observations finales».

Le 10 décembre 2008, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté un Protocole facultatif se rapportant aux droits économiques, sociaux et culturels. Ce texte, lorsqu'il entrera en vigueur, permettra aux particuliers et aux groupes relevant de la juridiction d'un Etat Partie au Protocole, de soumettre des communications au Comité sur des allégations de violations de droits protégés par le PIDESC.

Maroc

LE COMITÉ DE COORDINATION DES FAMILLES DE DISPARUS JUGE INSUFFISANT LE RAPPORT DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE L'INSTANCE ÉQUITÉ ET RÉCONCILIATION PUBLIÉ PAR LE CONSEIL CONSULTATIF DES DROITS DE L'HOMME

Le Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH), organisme officiel marocain des droits de l'homme, a rendu public, le 14 janvier 2010, sur son site web (<http://www.ccdh.org.ma>) et par conférence de presse, son rapport relatif au suivi des recommandations du rapport final de l'Instance Équité et Réconciliation (ci-après IER), publié en novembre 2005.

Dans un communiqué du 24 janvier 2010, le Comité de coordination des familles de disparus, suite à une analyse approfondie dudit rapport, a estimé qu'il ne contenait pas d'éléments pouvant être considérés comme nouveau par rapport au rapport de l'IER. Le Comité a aussi jugé qu'il était inacceptable que le CCDH n'ait pas communiqué avec les familles de disparus, afin de les tenir informées des développements des recherches sur leur proche disparu, se bornant a contrario à publier des listes de personnes disparus.

De plus, le Comité a mentionné que les familles qui désirent que leur proche soit identifié par test ADN, devrait pouvoir avoir accès à cette technique alors que le CCDH le leur refuse car leur lieu d'inhumation serait connu. Enfin, le Comité s'est dit préoccupé par l'affirmation du CCDH disant que les recommandations de l'IER avaient été mises en œuvre alors même que de nombreux cas de disparitions demeurent non-élucidés au Maroc. Le Comité a donc appelé le CCDH à poursuivre ses recherches et à ne pas clore le dossier des personnes

disparues tant que toutes les familles de disparus n'auront pas obtenu toute la Vérité sur le sort qui a été réservé à leurs proches.

Focus

VISITE AU MAROC: LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LES DISPARITIONS FORCÉES OU INVOLONTAIRES REND SON RAPPORT

Sur invitation de l'Etat marocain, le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires (GTDF) s'est rendu au Maroc du 22 au 25 juin 2010. Le 9 février 2010, leur rapport a été présenté devant le Conseil des droits de l'homme des nations unies.

Concernant le droit à la vérité, le GTDF relève que parmi les 742 cas de disparitions considérées comme élucidées par l'Instance Équité et Réconciliation (IER), les informations quant au sort de ces personnes, le lieu où elles se trouvent et les détails sur les circonstances de leur disparition, n'ont pas été révélés. Si les experts indépendants soulignent les avancées effectuées par l'IER, ils rappellent surtout que « *la liste complète des noms de disparus ainsi que les détails complets de leurs dossiers n'ont pas été publiés* ».

La question de l'ouverture des lieux d'inhumation des victimes et de leur identification est également soulevée. Les auteurs du rapport considèrent que la recherche des lieux d'exca-

vation doit se poursuivre et que tous les corps doivent être identifiés grâce aux tests ADN, sous le contrôle de médecins légistes indépendants. Sur la problématique des indemnisations, les experts indépendants déplorent l'absence de chiffres sur les décisions relatives aux indemnisations individuelles des victimes et de leurs familles. De plus, ils notent que certaines familles ont refusé les indemnisations lorsqu'elles jugeaient les conclusions de l'IER insuffisantes notamment lorsque « *l'IER était arrivée à la conclusion que la victime avait été tuée mais que le lieu d'inhumation ne pouvait être connu ou dans le cas où l'IER affirmait connaître ce lieu mais où la famille mettait en doute ces conclusions* ».

Dans son rapport, le Groupe de travail revient sur les allégations contemporaines de disparitions forcées perpétrées notamment par la Direction de la surveillance du terrorisme (DST) dans le cadre de la lutte contre le terroriste ainsi que plusieurs détentions au secret et des cas de « restitutions extraordinaires » de personnes via le Maroc, constitutives de disparitions forcées. « *Il a été également rapporté que les membres de la famille qui avaient demandé aux autorités à être informés du sort et de l'endroit où se trouvaient leurs proches n'ont reçu aucune réponse ou se sont vu répondre qu'aucune information n'était disponible. Des personnes auraient ainsi été détenues au centre de Témara pendant des périodes prolongées sans avoir accès ni à un avocat ni à leur famille* » observent les membres.

Le GTDF recommande ensuite l'adoption de plusieurs réformes institutionnelles – renforcement de l'indépendance de la justice et de la gouvernance des appareils de sécurité- et législatives comme l'introduction dans le Code pénal d'un crime autonome de disparition forcée, en tenant en compte son caractère continu, et l'application effective des garanties contre la détention arbitraire et les disparitions forcées. Enfin, le Groupe de travail recommande au gouvernement du Maroc de ratifier dans les meilleurs délais la Convention internationale pour la protection de toutes personnes contre les disparitions forcées, le protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatifs aux droits civils et politiques, le Statut de Rome de la Cour pénale Internationale ainsi que les deux protocoles additionnels aux Conventions de Genève.

L'intégralité du rapport est disponible sur la page du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires sur le site internet du Haut-commissariat aux droits de l'homme, à l'adresse suivante :

http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/13session/A-HRC-13-31-Add1_fr.pdf

LES DISPARITIONS CONTINUENT ENCORE AUJOURD'HUI AU MAROC

En effet, selon les informations transmises par l'Association Marocaine des Droits Humains (AMDH), membre de la FE-MED, à la Fédération, 4 personnes sont disparues depuis plusieurs mois au Maroc. Leurs familles ont saisi l'AMDH et ont informé l'Association des circonstances entourant la disparition de leurs proches.

Adnane Zekhbate été enlevé le 29 mars 2010 alors qu'il sortait de la Mosquée de la ville Rachidiya, son lieu de résidence, après la prière. Vers midi et demi, quatre personnes non-identifiées l'ont embarqué dans une voiture. Ce sont des témoins présents au moment de l'enlèvement d'Adnane Zekhbate qui ont rapporté ces informations à la famille du disparu. Depuis, sa famille est sans nouvelles de lui. Ses proches ont envoyé une lettre au cabinet royal afin d'avoir des informations sur sa disparition. Le cabinet royal a répondu ne pas savoir où se trouvait Adnane Zekhbate.

Abdelaziz Janah a été enlevé le 18 avril 2010, à son domicile situé à Bouzkoura, aux environs de Casablanca. Vers minuit, 24 personnes non-identifiées ont encerclé sa maison et ont cassé la porte d'entrée. Ces individus ont évacué Abdelaziz Janah de force vers l'extérieur de son domicile, alors qu'il était encore en pyjama. La famille a saisi les autorités mais n'a obtenu aucune réponse sur le sort qui a été réservé au disparu.

Younes Zarli a été enlevé le 12 avril 2010, vers 13 heures. Il se trouvait dans la maison de ses parents, situé à Oualali, un quartier de Casablanca, lorsque quelqu'un a sonné à la porte. Il est sorti de la maison, vêtu d'une tenue de sport, et a été emmené de force par des individus non-identifiés. La famille a saisi le Commissariat régional qui a affirmé n'avoir aucune information sur le sort qui a été réservé au disparu. Younes Zarli a été poursuivi dans une affaire de terrorisme, puis il a été acquitté mais condamné à 10 mois de prison pour falsification de documents. Le frère du disparu a été condamné à mort dans le cadre d'une affaire de terrorisme.

Abderrahim Elhajouli a été enlevé le 30 mars 2010. Alors qu'il était dans sa maison, située à Casablanca, 6 personnes non-identifiées y ont fait irruption. Ces individus ont affirmé appartenir à la police et ont demandé à Abderrahim Elhajouli de les suivre. Ces 6 personnes ont assuré les proches du disparu qu'il serait de retour à son domicile «dans une quinzaine de minutes». Un des membres de la famille Elhajouli a suivi en voiture les individus et a pu voir qu'ils se dirigeaient vers l'autoroute menant à Rabat. Depuis, la famille du disparu est sans nouvelle de lui.

Rabat abrite le Centre clandestin de la DST de Temara, tristement connu pour avoir vu passer de nombreux disparus, qui y ont été torturés. Les familles Zekhbate, Janah, Zarli et Elhajouli ont toutes affirmé à l'AMDH être convaincues que leur proche disparu se trouvait détenus au secret au Centre de Temara.

Dans un appel urgent publié au mois de mai, la FEMED avait instamment demandé aux autorités marocaines de présenter ces 4 personnes à la justice et, le cas échéant, de les libérer.

Signataire de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et membre du Groupe des Amis de la Convention, le Maroc doit cesser immédiatement l'utilisation de la pratique des disparitions forcées.

Kosovo

Le 27 avril déclaré Journée nationale des personnes disparues

Par Halit Berisha de l'Association des Personnes Disparues de "Shpresimi" Suharekë

Suivant la demande des organisations qui travaillent à la clarification du sort des personnes disparues, le Parlement du Kosovo a adopté la décision que le 27 avril soit désigné Journée Nationale des Personnes Disparues de la République du Kosovo. Le 27 avril 1999 marque la journée la plus tragique dans l'histoire récente de la nation albanaise.



Ce jour là dans le village de Meje, à proximité de la ville de Gjakova, 376 hommes et jeunes gens ont été tués et massacrés par l'armée serbe, la police et les troupes paramilitaires. Ce jour là et à cet endroit, des hommes, des personnes âgées et de jeunes gens ont été séparés de leurs femmes, de leurs mères et de leurs enfants puis ont été massacrés, et transportés en Serbie afin que la trace du crime commis soit perdue. Ils ont ensuite été enterrés dans un champ d'entraînement de la police secrète serbe à un endroit appelé Batajnica à côté de Belgrade. Plusieurs années plus tard, les restes de 353 personnes ont été transportés de Batajnica afin d'être inhumés dans un cimetière du village de Meje. Il reste encore 23 personnes disparues quelque part en Serbie alors qu'il reste encore 1862 personnes disparues au Kosovo.

Aujourd'hui, à Meje, le Député Premier Ministre du gouvernement du Kosovo, différents Ministres, des représentants d'Ambassades, d'organisations internationales travaillant sur les personnes disparues, des représentants des communautés religieuses, des membres de familles de personnes disparues au Kosovo ainsi qu'un grand nombre de citoyens se sont rassemblés afin de commémorer cet événement.

Lors du discours du Député Premier Ministre du Gouvernement du Kosovo ainsi que lors des allocutions des représentants de familles de personnes disparus et d'autres organisations qui ont participé à la commémoration du massacre commis par les militaires serbes, la police et les forces paramilitaires il y a 11 ans, un appel à l'établissement du sort des personnes disparues a été lancé.

Des travaux pour la mise sur pied d'un mémorial pour les victimes civiles ont débuté en cette journée de la commémoration des personnes disparues au Kosovo.

Après le massacre de Srebrenica en Bosnie, ce massacre est celui qui a fait le plus grand nombre de victimes en une seule journée dans la République du Kosovo ces dernières années.

Pour plus d'informations sur notre association membre, l'Association des Personnes Disparues de «Shpresimi / Hope» Suhareka, contactez son président Monsieur Halit Berisha par mail : halitberisha@hotmail.com

Liban

Le CLDH organise une conférence sur la Convention internationale contre les disparitions forcées

Le Centre Libanais des Droits Humains (CLDH) a organisé le vendredi 7 mai 2010 une conférence sur la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées à la faculté de droit de l'université la Sagesse à Furn El Chebbak.

L'intervenant principal, Olivier de Frouville, professeur de droit public à l'université Montpellier, a mis en lumière le rôle de la Convention et son importance dans le cadre du droit international. Wadih Al-Asmar, Secrétaire General du CLDH a parlé de la disparition forcée au Liban et des initiatives de la société civile visant à inciter les autorités à créer une commission sur les disparus ainsi qu'un processus de réconciliation nationale. De nombreux étudiants et membres de la société civile étaient présents. La Convention, adoptée en 2006 par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et ouverte à la signature dès 2007, affirme que le crime de disparition forcée constitue un crime contre l'humanité lorsque qu'il est pratiqué systématiquement et à grande échelle. Elle oblige entre autres les Etats parties à sanctionner le crime de disparition forcée dans leur législation pénale.

À l'heure actuelle, la Convention n'a besoin que de 2 ratifications afin d'entrer en vigueur (elle comprend 18 ratifications sur les 20 requises)². Le Liban a signé la Convention en 2007 mais ne l'a toujours pas ratifiée, mettant en relief le manque de volonté politique à résoudre la question épineuse des disparitions forcées au Liban qui pourtant tournerait la page d'une plaie douloureuse de la guerre civile.



² Depuis la ratification en août 2010 du Paraguay, une seule ratification manque pour l'entrée en vigueur de la Convention.

SUR L'AGENDA DE LA FEMED

Semaine sur les disparitions forcées à Paris

La problématique des disparitions forcées est au cœur du mandat de la FEMED et est également le thème de campagne choisi par l'ACAT-France pour l'année 2010. C'est pourquoi en soutien à la campagne internationale pour la ratification de la Convention contre les disparitions forcées de l'ICAED, la FEMED et l'ACAT-France organisent à Paris une Semaine d'événements sur les disparitions forcées, du 23 au 28 octobre 2010.

Le but de cette initiative conjointe est d'abord de sensibiliser le public et les médias sur la problématique des disparitions forcées, à travers plusieurs manifestations culturelles - bus des disparus, soirées de projection-débat ainsi qu'une soirée de témoignages.

Des représentants d'associations de familles de disparus, venues de divers pays du pourtour méditerranéen, ont été invités à intervenir à cette occasion. La semaine se clôturera par une session de travail sur le thème des amnisties et de la justice transitionnelle, en présence d'experts internationaux.

Un article sera consacré à cette Semaine dans notre prochain numéro de Devoir de vérité.

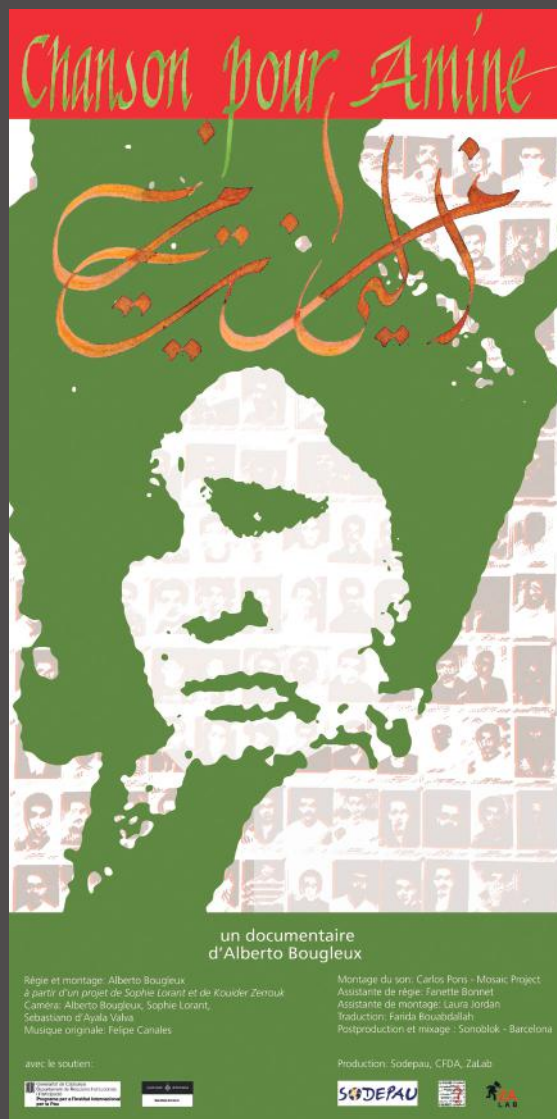
LE FILM

« CHANSON POUR AMINE »

Chanson pour Amine raconte le drame des disparitions forcées à travers la vie de Nassera Dutour, mère algérienne qui depuis la disparition de son fils Amine en 1997, a décidé de consacrer sa vie à la construction d'un mouvement des familles de victimes. Elle lutte aujourd'hui pour le droit à la vérité, la justice et la mémoire. *Chanson pour Amine* a été présenté, depuis sa sortie, dans plusieurs festivals : Festival international du film des droits de l'Homme (Paris), Movies that Matter (Pays-Bas), Festival Voix de Femmes (Belgique), Festival Terra di Tutti (Italie), Festival Cinémas d'Afrique (Suisse).

Un extrait du film, réalisé par Alberto Bougleux, est disponible sur le blog consacré à ce film : <http://www.chanson-pour-amine.blogspot.com/>

Pour organiser une projection de *Chanson pour Amine* dans votre ville, contactez le CFDA à l'adresse suivante : cfda@disparus-algerie.org



DUTY OF TRUTH

Duty of Truth is the biannual review of the FEMED. Its aim is to present the activities of the Federation and its members. It also reviews the stakes surrounding the fight against enforced disappearances in the Euro-Mediterranean region and throughout the world.

Euro Mediterranean Federation against Enforced Disappearances (FEMED)

Address: 148 Faubourg Saint-Denis Street, 75010, Paris, France

Ph: + 33 (0) 1 42 05 06 22

Email: femed@disparitions-euromed.org

Blog: <http://federation-euromed.blogspot.com>

CONTRIBUTION FOR THIS EDITION :

The International Commission on Missing Persons (ICMP), the Associació per a la recuperació de la memòria històrica de Catalunya (ARMHC), Nikolas Kyriacou, Nassera Dutour, Rachid El Manouzi, Wadih Al-Asmar, Virginie Lefèvre and Laurie Leandri

DESIGN :

datak.be

TRANSLATION :

Virginie Lefevre and Laurie Leandri

PRINTING :

1000 copies of this edition have been printed.

DUTY OF TRUTH //

Editorial	02
Forensic medicine: a half-open door to the truth	
FEMED Activities	03
The Third Euro-Med Meeting of the Families of the Disappeared	03
General Assembly in Istanbul	04
FEMED implements its advocacy strategy	06
FEMED launches training sessions on forensic medicine for its member associations	09
Experts' Opinion	10
The identification of victims	10
The right to Truth	11
News from our Member Associations	12
Turkey	12
Spain	14
Algeria	15
Morocco	16
Kosovo	18
Lebanon	19
On FEMED's agenda	20

Tribute to Patricio,

Patricio Rice, former secret detainee under the Argentinean dictatorship and former Executive Secretary of the Latin American Federation of Associations of Families of the Detainees-Disappeared (FEDEFAM), was elected as the ICAED new focal point in May 2010, during the Steering Committee meeting in Jakarta.

Patricio immediately set to work and undertook a European tour to raise authorities' awareness on the International Convention for the Protection of all Persons from Enforced Disappearances. On July 2nd, 2010, the FEMED had the pleasure of receiving him in its office during his stay in Paris and before he flew back to Argentina. Patricio shared with us his enthusiasm in the campaign for the ratification of the Convention, as well as his contagious good mood.

Patricio died following a heart attack on his way back. His sudden death deprives the world's associations of families of the disappeared of one of a major defenders of their cause and of all human rights. We express once again our sincere condolences to his family and relatives.

We will keep a fond memory of Patricio to whom we pay tribute here.



Patricio Rice et Nasser Dautour à Genève le 29 mars 2010

EDITORIAL

Forensic medicine: a half-open door to the truth

By Nassera Dutour, President of the FEMED

The disappearance of a loved one is an infinite pain that has deep effects on close relatives of the victim. Families touched by this tragedy suffer indeed a form of torture. They must face the coldness of the absence, the incomprehension and the dismay as well as a strong sense of injustice.

The relatives of the disappeared ask authorities to shed light on the disappearances but if they get answers, they are often unconvincing. Even in the face of pain and adversity, the families have found the strength to claim out loud, and for many years, for the truth on the fate of their missing relatives.

From the authorities, there is total denial. Many States, especially from the Euro-Mediterranean region, deny the use of enforced disappearances, and neither investigate these crimes nor seem inclined to take the question into serious consideration.

In many regions of the world, forensic medicine has been used to identify victims of serious human rights violations. In the Euro-Mediterranean region and especially in Bosnia-Herzegovina, two thirds of the 30,000 disappeared during the conflict, which ravaged the Balkans during the nineties, were identified thanks to DNA tests and anthropological and archaeological methods.

The process to identify the victims in this region was the fruit of a long mobilization by the associations of families of the disappeared, who had to overcome numerous obstacles to achieve this. However, the experience in the Balkans is unique and the progress made in this field constitutes an exception in the Mediterranean Basin. It is essential to remember that the identification process cannot be implemented without the obligation of the State to investigate cases of enforced disappearances, as defined in the Article 3 of the International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearances.¹

As an example, Algerian associations of families of the disappeared still deal with the same State that actively perpetrated thousands of enforced disappearances committed during the nineties, although it has not acknowledged any responsibility. On the contrary, Algerian officials pretend that enforced disappearances were acts of "isolated State agents". In this general context of denial and de jure impunity, the question of the identification of victims raised in Algeria logically failed to find

any echo among the Algerian authorities. Nonetheless, according to declarations in the press, 3,300 unidentified people have been buried. Families call for their identification; as a response to their demand, Farouk Ksentini, President of the National Advisory Commission for Human Rights (CNCPPDH) alleged during public speeches that DNA tests were "impossible as they are too expensive".

In Morocco, DNA tests were carried out but families of the disappeared are still waiting for their results, after many years.

Forensic medicine, when taken into consideration and effectively used by States, is one of the means that partly allows to clarify the circumstances of the disappearance and also offers a budding answer to the relatives. However, although the identification of loved ones is possible thanks to these tests, the pain does not go away as there are still doors separating them from truth and justice, and they need to be opened.

It is the responsibility of all, families, civil society organizations and citizens, to call for the respect and implementation of the right to truth by the State for the relatives of missing persons through investigations and the identification of victims.

1« Each State Party shall take appropriate measures to investigate acts defined in article 2 committed by persons or groups of persons acting without the authorization, support or acquiescence of the State and to bring those responsible to justice. » The Convention was adopted in 2006 by the United Nations General Assembly but has not yet entered into force.

FEMED'S ACTIVITIES

The Third Euro-Med Meeting of the Families of the Disappeared

TRANSITIONAL JUSTICE AND ENFORCED DISAPPEARANCES

The Third Euro-Med Meeting of the Families of the Disappeared took place in Istanbul, Turkey, from December 11th to 13th, 2009. The topic of the conference was “transitional justice and enforced disappearances”.

Truth commissions are transitional and quasi-judicial mechanisms that were established in several countries where serious human rights violations have been perpetrated. For most of the families of the disappeared, this might be a solution to be considered in order to obtain the Truth. Thus, the Meeting brought together several theoretical and practical lectures to train and inform participants on transitional justice and respect of the rights to truth and justice. The lectures were the basis for further discussions.

Associations of families of the disappeared from all over the region participated in the meeting: Algeria, Morocco, Lebanon, Bosnia, Kosovo, Serbia, Iraq, Cyprus, Spain and Turkey. Moreover, local and international NGOs, which work closely with these organizations to fight against enforced disappearances, took part in the meeting. The event brought together 120 people including 60 international guests. The conference was marked by the quality of the lectures and debates. Participants took the floor after every lecture session by international experts.

The Third Euro-Med Meeting began with

formal speeches by Nassera Dutour, president of the FEMED, Mustafa Emrah eyhanlıoğlu from the Executive Committee of the Euro-Mediterranean Support Network for Human Rights Defenders, and Suat Kamber, assistant expert of the Prime Minister and Human Rights Presidency. Moreover, Laurence Vanpaeschen, coordinator of the World Network of the mothers, wives, sisters and daughters of the Disappeared and Darko Göttlicher, member of the United Nations Working Group on Enforced and Involuntary Disappearances supported the conference's initiative through their speeches.

The round of lectures was initiated by Cristian Correa, representative of the International Center for Transitional Justice (ICTJ). He presented the principle of transitional justice to the participants. Johanne Levasseur from the International Committee of the Red Cross (ICRC) recalled the place of the right to the truth in International Humanitarian Law. Then, Me Eren Keskin introduced a state of traditional justice and its outcomes.

Nezahat Teke from the association Mothers for Peace, Cemal Bektas from YAKAY-Der and Me Muharrem Erbey from the Diyarbakir section of the Turkish Human Rights League (IDH), talked about their struggle against human rights violations and the practice of enforced disappearances. Ragıp Zarakolu, also member of the IHD, made a presentation on the South-African experience.

The questions of transitional justice - as an appropriate means to satisfy demands from victims and their families - and amnesty laws gave rise to fruitful exchanges, after lectures by Professor Pierre

Hazan, Me Sofiane Chouiter, and Wadih Al-Asmar from the Lebanese Centre for Human Rights (CLDH), by the journalist Nadire Mater and Julie Guillerot from the ICTJ. Abdelaziz Benanni, former member of the mechanism Equity and Reconciliation Body (IER) and Moussa Salem from the Committee of the Families of the Disappeared in Morocco introduced the Moroccan experience following the establishment of the IER.

Association representatives and human rights activists shared their point of view and tackled the different experiences of transitional mechanisms established in their respective countries and drew the balance of their successes and failures. The debate offered new ways to think about the existing tension between peace and justice.

Adam Boys, expert from the International Commission on Missing Persons (ICMP) explained the work of his organization in Bosnia-Herzegovina and in the Western region of the Balkans, reasserting the importance of the work carried out by civil society all along the identification process of the victims. Cypriot and Turkish experiences were respectively outlined by Christophe Girod from the Committee of Missing Persons in Cyprus and Sebmam Kurufincanci.

Perrine Canavaggio from the International Council on Archives (ICA) and Monique Crettol from the ICRC addressed several aspects to preserve the memory, as a way to guarantee the non-recurrence of human rights violations. Gabriella Citroni, professor of the University of Milan had introduced the topic of collective reparations earlier on in the conference.

Mary Aileen Bacalso, from the Asian

Federation Against Involuntary Disappearances (AFAD), Pervin Buldan, honorary president of YAKAY-Der, Rachid El Manouzi, Secretary General of the FEMED and Nassera Dutour ended the meeting by recalling the challenges and opportunities regarding the establishment of transitional justice mechanisms.

This large-scale event, organized in partnership with the local associations YAKAY-DER, Mères pour la paix, IHD, and the International Center for Transitional Justice, would not have been possible without the support of Aim for Human Rights, the Catalan Agency for Cooperation and Development, the Soros Foundation, the Comité contre la faim et pour le développement (CCFD) and the International Federation for Human Rights.

STARTING A DIALOGUE WITH THE TURKISH AUTHORITIES: TALKS IN ANKARA

Following the Meeting, and as specified in FEMED's mandate, a delegation of Turkish associations of families of disappeared and members from FEMED's Executive Board went to Ankara to meet with the authorities. They met the following representatives: the Head of the Foreign Affairs Department from the Ministry of Justice, the Head of the Council of Europe and Human Rights Department from the Ministry of Foreign Affairs and the Vice-president of the Human Rights Presidency from the Prime Minister's Office. The delegation tried to increase the representatives' awareness concerning the relevance of the prompt ratification of the International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearances. Finally, the FEMED said that State policies against terror cannot be used as an excuse for authorities to perpetrate human rights violations, such as enforced disappearances.

MEDIA COVERAGE OF THE THIRD EURO-MED MEETING OF THE FAMILIES OF THE DISAPPEARED

A press conference was held at the office of YAKAY-Der, a FEMED member organization. During the conference, the President of the Federation underlined the success of the Euro-Med Meeting but also insisted on the need to speak freely regarding the issue of enforced disappearances. She called on authorities to clear up the fate of the missing persons and put an end to the unbearable pain of the families. Finally, the



Istanbul Declaration reproduced on page 5 was widely taken up by about fifteen Turkish journals and the Algerian newspaper El Watan.

General Assembly in Istanbul

The General Assembly comprises all FEMED members and is held every three years. During the General Assembly, FEMED activity and financial reports are submitted to members' approval. Members also validate membership applications from other organizations. Finally, action plans for the three coming years are discussed.

During the General Assembly, 19 associations presented their membership applications, all of them successfully. For Algeria, Somoud and Djazaïrouna; for Bosnia-Herzegovina, Women of Srebrenica, Mothers of Srebrenica, Organization of Families of Killed and Missing Persons "Vrbanja", Kotor Varos – Travnik; for Cyprus, Truth Now and Association of Martyrs' Families and War Veterans; for Spain, Association pour la récupération de la mémoire historique de la Catalogne (ARMHC); for Iraq, Al Ata'a for Human Rights; for Kosovo, «Shpresimi / Hope» Suhareka; for Lebanon, SOLID; for Morocco, Organisation Marocaine des Droits Humains and Association Marocaine des Droits Humains; for Serbia, Association of Families of Kidnapped and Missing Persons from Kosovo and Metohij; for Syria, Committee for the defence of democracy freedoms and human rights in Syria; for Turkey, YAKAY-Der, IHD and MEYA-Der.

These organizations joined FEMED's founding group of associations: Mothers for Peace (Turkey), Le Comité de Coordination des familles de disparus and l'Association des parents et amis de disparus au Maroc (APADM) (Morocco), Solida – Lebanese Centre for Human Rights (CLDH) (Lebanon), Le Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie (CFDA) and SOS Disparu(e)s (Algeria).

Three people were elected after applying to become new members of the Board of Trustees: Mohammad Kowthar (Al Ata'a for Human Rights, Iraq), Cemal Bektas (YAKAY-Der, Turkey) and Ali Merabet (Somoud, Algeria). Nassera Dutour (CFDA, Algeria), President of the FEMED, Rachid El Manouzi (APADM, Morocco), Secretary General, Wadih Al-Asmar (CLDH, Lebanon), Treasurer and Nezahat Teke (Mothers for Peace, Turkey) were re-elected for a new mandate.

Declaration of the Third Euro-Med Meeting of the Families of the Disappeared

On December 11th, 12th and 13th, the associations of the families of the disappeared from all the region – Algeria, Spain, Iraq, Cyprus, Turkey, Morocco, Bosnia-Herzegovina, Serbia, Kosovo, Lebanon, Libya – and from other continents, also several Turkish and international NGOS as some experts met on the thematic of “transitional justice and enforced disappearances”, within the framework of the Third Euro-Mediterranean Meeting of the Families of the Disappeared. This event was organized by the Euro-med Federation against Enforced Disappearances (FEMED), in partnership with YAKAY-Der, Mothers for Peace and the Turkish Human Rights Association (IHD).

On the one hand, the Meeting has allowed the participants to know better the different mechanisms of transitional justice and particularly the Truth and Justice Commissions, their potential, their limits; to improve the analyze on the tensions which exist between the objectives of peace and justice; to have a reflexion on the potentials and the dangers of the different types of amnesty; to stress on the preservation of Memory and particularly the Human Rights archives; to underline the importance of the reparations for the families of the disappeared; to promote the organizations and the technologies which aim to identify the bodies.

At the end of these three days, the participants of the Euro-Mediterranean Meeting of the Families of the Disappeared call:

The country of the region to :

- put immediately an end to the practise of enforced disappearances;
- to put an end to the secret detentions within the framework of the counter-terrorism;
- to begin or to continue the dialog with the associations of the families of the disappeared in order to have an integral solution to the disappeared issue;
- to give effectively to the rights to Truth, Justice, and integral reparation to the victims of the enforced disappearances and their families;

■ to facilitate the research and the establishment of Truth with the protection of the mass graves and the places of secret detentions,

■ to respect the rights of the relatives and the Human Rights defenders, particularly their right to the freedom of association, of expression and of demonstration.

■ To recognize officially the responsibility of the State in the enforced disappearances and to apologize publically.

■ Reconnaître officiellement la responsabilité de l'Etat dans les disparitions forcées et de présenter des excuses publiques.

The Turkish authorities:

■ to release the persons who are arbitrarily detained and to stop the harassment against human rights defenders;

■ to start immediately an independent program of exhumation and identification of the bodies and to give it back to their families in order for them to find the mass graves, particularly the Kurdish provinces;

■ to establish a centralized data base of the genetic information of the families of the disappeared and of the bodies;

■ to start prosecutions in order to establish the individual responsibilities and to sanction the authors of enforced disappearances.

The international community:

■ to sign and ratify the International Convention for the Protection of all persons from Enforced Disappearances and to recognize the competence of the Committee against Enforced Disappearances to receive individual complaints.

■ to reinforce the international mechanisms for the protection of human rights which have the competence to deal with the cases of enforced disappearances, notably the Working Group on Enforced or Involuntary Disappearances.

FEMED implements its advocacy strategy



Geneva

A FEMED delegation was in Geneva, Switzerland, from March 17th to 20th, 2010, as a follow-up to its two previous advocacy missions. The mission was organized in March to coincide with the sessions of the Working Group on Enforced or Involuntary Disappearances and the Human Rights Council.

The objective of this advocacy mission was to meet with both representatives from international and non-governmental organizations and diplomats from Euro-Mediterranean states. FEMED delegates introduced the Federation and increased spokespersons' awareness of the reality of enforced disappearances in the region. Issues of concern in the countries of member organizations were addressed, including the necessity of a prompt ratification of the International Convention for the Protection of All Persons against Enforced Disappearances and the harassment of human rights defenders fighting against enforced disappearances.

The FEMED took part in an important side event, organized within the United Nations building, on the "the global phenomenon of enforced disappearances and the entry into force of the International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearances". In partnership with the Latin American Federation of Associations of the Families of the Disappeared-Detainees (FEDEFAM), Nonviolence International (NVI), the Philippine Human Rights Information Centre (PHILRIGHTS) and the International NGO Forum on Indonesian Development (INFID), the event gathered NGOs such as the Asian Legal Resource Centre (ALRC), the Asian Federation Against Involuntary Disappearances (AFAD) and the Permanent Assembly for Human Rights (APDH).



A series of interviews were conducted with Human Rights officers from Maghreb/Middle-East (MENA) and Europe Units from the Office of the High Commissioner for Human Rights, independent experts of the Working Group on Enforced or Involuntary Disappearances and the Secretariat of the Committee against Torture. Delegates also met with three ICRC representatives from Forensic Medicine and Protection Divisions, and talked to representatives from the permanent missions in Geneva of Turkey, Spain and the United States. Finally, a meeting took place with the president of the Human Rights Council, who was also the permanent representative of Belgium.

The FEMED ended the mission with a meeting with NGOs working on enforced disappearances in the Euro-Mediterranean region. This meeting sought to introduce the FEMED and its support to associations of families of the disappeared in the Mediterranean Basin. Contacts were established with organizations in order to create future partnerships to reinforce the efficiency of the struggle against enforced disappearances in the region.

Following the mission, FEMED Trustees held their Board meeting on March 20th at the Centre d'Accueil Mandat International de Bellevue in Geneva.



Strasbourg

After several meetings with United Nations mechanisms, the FEMED keeps on progressively implementing its lobbying strategy towards international and regional institutions.

At the end of April 2010, a mission was conducted by Rachid El Manouzi, Secretary General of the FEMED and Cemal Bektas, chairman of the Turkish organization YAKAY-Der, in Strasbourg, France, where the headquarters of the European Council are located. This organization covers virtually the entire European continent, with its 47 member countries, including Bosnia-Herzegovina, Cyprus, Spain, Serbia and Turkey. Founded on 5 May 1949, the Council of Europe seeks to develop common and democratic principles throughout Europe based on the European Convention on Human Rights and other relevant texts on the protection of individuals.

This mission was especially organized to address the current situation of human rights in Turkey, State Party regularly sentenced by the European Court of Human Rights. One of the main goals of the FEMED in Strasbourg was also to get in touch with this regional organization in order to exchange information in the future.

Delegates introduced the Federation and the situation of enforced disappearances in Euro-Mediterranean States, Parties to the Council of Europe, to a member of the Secretariat of the European Committee of Social Rights, to the Secretary of the Committee on Legal Affairs and Human Rights, to several members of the Swiss parliamentary delegation before the Council of Europe, to representatives from the Head Office on Political Affairs, NGOs and Civil Society Division, to the permanent missions of Bosnia-Herzegovina and Cyprus before the Council of Europe, to the Secretariat of the European Committee for the prevention of torture and inhuman and degrading treatments (CPT), to the Chief from the Registry Service of the European Court of Human Rights and to the assistant of the Director from the Office of the Commissioner for Human Rights. Bureaucrats and diplomats were sensitized on the necessity of ratifying the International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearances.

Madrid and Barcelona

On the occasion of the Spanish presidency of the Council of the European Union, Nassera Dutour, President of the FEMED, and Ali Merabet, from the Algerian association SOMOUD, travelled to Spain from June 2nd to 4th, 2010.

The objective of this advocacy mission was to raise the question of enforced disappearances in the Euro-Mediterranean region and especially in Spain with national and provincial authorities.

In Madrid, the FEMED met with representatives of several departments from the Ministry of Foreign Affairs - Maghreb, Mediterranean and Near East and Human Rights Departments before flying to Barcelona where they met with Nuria Gallach from the Catalan member association Associació per a la recuperació de la memòria històrica de Catalunya. The three delegates met with the Head and Project officer of the International Cooperation, Solidarity and Peace Programme from the City Hall of Barcelona.

FEMED launches training sessions on forensic medicine for its member associations



One of the main objectives of the FEMED is to reinforce the capacities of its member associations. The Federation therefore started a whole training programme for associations of families of the disappeared and human rights activists. For the first time, the FEMED organized two trainings on international mechanisms for the protection of human rights, first in Rabat, in March 2009, and then in Istanbul, in December 2009.

Upon demands from its member associations, the FEMED diversified its training topics. During the latest General Assembly in December 2009, members included a training series on forensic medicine in FEMED's action plan.

The first training was organized in Morocco on June 12th, 2010. Two trainers, from the International Committee of the Red Cross (ICRC) and the International Commission on Missing Persons (ICMP), briefed participants on different victim identification techniques used by their respective organizations: databases, DNA tests, anthropologic and archaeological research. The fifteen participants at this training were activists from human rights NGOs, relatives of the disappeared as well as other individuals interested in the identification of the victims, such as doctors and representatives from the authorities.



Following the training, the FEMED received positive feedback from participants. This initiative was covered by the national press, including televised news on the Moroccan channel TV 2M, available on the Internet.

Link to TV 2M website: [http://www.2m.ma/Infos/node_3767/20102/node_10836/12/\(date\)/20100612](http://www.2m.ma/Infos/node_3767/20102/node_10836/12/(date)/20100612)

EXPERTS' OPINION

For this third number of Duty of Truth, experts from the International Commission on Missing Persons (ICMP) agreed to introduce their work and the difficulties encountered at all stages of the identification process of the victims from the armed conflict in Bosnia-Herzegovina.

Nikolas Kyriacou from the Cypriot association Truth Now introduces the legal basis of the right to truth.

The identification of victims

By the International Commission on Missing Persons (ICMP)

Fifteen years ago this year the war ended in Bosnia, and the country's psycho-social and political-economic landscape is, for the first time in years, no stranger to the vitally important elements of truth, justice and reconciliation. But in an election year sabres are rattling again, ethnic division and politically-orientated nationalism are raising their heads, and whilst those who would say that this state of affairs presages a return to conflict are by necessity in a minority, it would be amiss to say that Bosnia is not almost as much divided now as it was in the late nineties.

Across this landscape remains the whole problem of the thousands of persons still missing from the war, and the way in which this problem is resolved, with the resultant reconciliation and closure it will bring, or whether it is exploited for political means remains one of the most high-profile issues facing Bosnia-Herzegovina today.

For over a decade, ICMP has been assisting the governments of the Western Balkans in addressing the issue of persons missing from armed conflict, crimes against humanity and other violations of human rights that occurred during the period from 1991 to 2001 in the region. The difficulty of finding persons missing from those armed conflicts is daunting. Those who disappeared are often missing as a consequence of the actions of governments or institutions acting on a government's behalf, which attempted to eradicate communities based on their national identity. The subsequent attempts to systematically hide the mortal remains of persons who were forcibly disappeared and then killed were elaborate and extensive.

Over the years, ICMP has assisted in uncovering mass graves hidden under marked graves in cemeteries in the heart of Sarajevo, in wells, and in caves where heaps of garbage,

rumble and even animal carcasses were thrown on top to hide the evidence. Victims have also been found in remote fields surrounded by deadly landmines and Unexploded Ordnance, on mountain tops, in ravines, after being thrown over cliffs, or under the houses and in the backyards of refugees returning to their homes. At a recently-discovered execution site in a lost pine forest in eastern Bosnia the remains of adults and a teenager had not even been buried: in the intervening years between their killing during the conflict and their recovery by ICMP in 2009 the bodies had been partially eaten by dogs and possibly wolves.

Remains have been found in football fields and abandoned factories and warehouses. But perhaps the most difficult cases relate to the 8,100 persons who went missing after the July 1995 fall of Srebrenica. The perpetrators, in an attempt to hide these bodies, used heavy machinery to remove them from one mass grave location to another and then to another and another. ICMP has evidence of the mortal remains of one man being so dispersed that his disarticulated body parts were found in 4 different mass graves. In some cases mortal remains were burned or thrown into rivers, thus decreasing the likelihood of ever being able to find them.

To date the ICMP has made a total of more than 13,000 DNA-assisted identifications of persons missing from the conflicts, by analyzing DNA profiles extracted from bone samples of exhumed mortal remains and matching them to the DNA profiles obtained from blood samples donated by relatives of the missing.

"Using DNA to make accurate identifications is vital not only for bringing a sense of closure to relatives of the missing in Bosnia-Herzegovina, but it also allows for an accurate accounting of the number of persons who disappeared as a consequence of armed conflict, crimes against humanity and other violations of human rights. It is hoped that this process will make a vital contribution to truth, reconciliation and peace in Bosnia and Herzegovina," said ICMP's Director-General, Ms. Kathryne Bomberger, recently.

"The work done by the ICMP is, without doubt, the single most important achievement within the field of human identification with DNA. The work, speed and quality is impressive," has said Professor Niels Morling, President of The International Society for Forensic Genetics, based in Copenhagen.

ICMP operates and has developed the world's largest high-

throughput DNA identification system. This week the number of DNA matches made by ICMP's laboratory system of persons missing from the former Yugoslavia alone is over 15,500. Of these more than 13,000 are from Bosnia-Herzegovina, and along with the approximately 7,000 persons identified prior to the advent of DNA testing, this means that out of the estimated 30,000 persons missing from Bosnia-Herzegovina, two-thirds have thus far been located, recovered and identified. This is an unprecedented achievement anywhere in the world.

The right to truth

By Nikolas Kyriacou, member of the organization Truth Now (Cyprus)

Reference to the "right to truth" is striking for most people that happen to come across it. Its origins in international law can be traced back to Article 32 of the first additional protocol to the Geneva Conventions of 1977. This article is under the section entitled "Missing persons" and makes reference to "the right of families to know the fate of their relatives". The Geneva Conventions form part of what is widely referred to as international humanitarian law, a distinct domain of international law. Despite its distinct nature, the right of the families to know has permeated the area of human rights law and has reconfigured into a new right, that of the right to truth.

The Inter-American Court of Human Rights was, and still is, an international forum in which the right to truth has found fertile soil to develop. In its highly celebrated judgment of *Velasquez Rodriguez v. Honduras* and in subsequent cases involving disappearances, the court referred to States' obligation to conduct meaningful and serious investigations with the purpose of establishing the circumstances of a person's disappearance and of providing all relevant information to the material victim as well as to his or her family.

The right to truth has found its way into a hard-law provision in the International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance adopted in 2007. Article 24(2) therein provides that: "Each victim has the right to know the truth regarding the circumstances of the enforced disappearance, the progress and results of the investigation and the fate of the disappeared person. Each State Party shall take appropriate measures in this regard". This article marks the apex of a process that started decades before as a claim by

families of the disappeared to know the whereabouts and the fate of their loved ones. At the time the claims of the families of the disappeared were aired, many contented that there was nothing that individuals could do to induce or oblige States to provide information or otherwise assume responsibility for such horrendous acts as disappearances. Fortunately, their struggle has not been in vain: time proved that the contenders were wrong and that nowadays a right to truth is firmly embedded in the overall edifice of international human rights law. As such, the right is owed not only to the material victim and his or her relatives, but also to our societies as a whole for the atrocities committed in various periods of political and societal turbulence. In this respect it is understood that the right to truth has a profound moral foundation as a fundamental right, inextricably linked to human dignity. The coming into force of the disappearances Convention will afford the opportunity to the treaty body established by it to pronounce on the matter and add flesh to Article 24.

NEWS FROM OUR MEMBER ASSOCIATIONS

Turkey

Human rights defenders still harassed

FREE MUHARREM ERBEY !

During the Third Euro-Med Meeting of the Families of the Disappeared, Me Muharrem Erbey, president of the Diyarbakir section of the Turkish Human Rights League (IDH), introduced the issue of mass graves in Turkey. Me Erbey shared his hopes regarding the establishment of a Committee composed by members from civil society, whose mission would have been the promotion of a real identification process of bodies buried in mass graves.

His arrest occurred on December 24th, 2010, right after the conference. The FEMED and the Euro-Mediterranean Human Rights Network (REMHD) immediately acted towards his immediate release by drafting an urgent appeal.

Joint Urgent Appeal of the Euro-Mediterranean Federation against Enforced Disappearances and the Euro-Mediterranean Human Rights Network

Copenhagen/Paris – 31 December 2009: On 24 December 2009, Muharrem Erbey, General Vice Chairperson of the Human Rights Association (İnsan Hakları Derneği – İHD) and Chairperson of its Diyarbakir Province Branch, who is involved in human rights activities, was arrested for belonging to an “illegal organization”, although the IHD section is officially registered as an association.

Following the arrest of M. Erbey, the police raided all offices of the IHD section in Diyarbakir - while the warrant first brought only mentioned the possibility to search M. Erbey's premises. Besides this breach on the right to association of IHD Diyarbakir section members, the police almost confiscated all the association's computer files and folders.

Muharrem Erbey recently made speeches on Kurdish issues in Turkey before the Belgian, Swedish and British parliaments; took part in the “Kurdish film festival” in Italy and participated in a Confer-

ence on the Constitution (Constitution Workshop – Anayasa Çalıştayı) organized by the local bar associations and the Democratic Congress Society. It seems therefore that his arrest is solely motivated by the wish to punish his human rights commitments.

The Euro-Mediterranean Human Rights Network (EMHRN) and the Euro-Mediterranean Federation against Forced Disappearances (FEMED) is concerned about this repressive policy against its member organization, the Human Rights Association, and it recalls the case of Filiz Kalayci, an IHD board member, who is still detained.

They therefore call upon the Turkish authorities to release Muharrem Erbey, and Ms Filiz Kalayci, and to put an end to the proceedings against him in the absence of any valid reason for it. In the event of a possible hearing of Muharrem Erbey, the EMHRN and the FEMED strongly urges the European Commission Delegation in Ankara and embassies of European Union member States to attend, in accordance with the EU Guidelines on Human Rights Defenders.

The EMHRN and the FEMED are also concerned by the fact that it seems still impossible to discuss the Kurdish issue in Turkey. They thus urge the Turkish authorities to implement immediately international standards related to the right to freedom of expression and the right to freedom of association in Turkey.

HACER NAR REMAINS DETAINED IN TURKEY FOR OVER A YEAR

In our last number of Duty of Truth, we dedicated an article to Hacer Nar, activist of the organization Mothers for Peace, detained since April 2009 in the female prison of Bakirkoy.

Since her imprisonment, FEMED President Nassera Dutour has maintained a correspondence with Hacer Nar who has answered assiduously, despite the censorship and the difficult context of her detention. Action by Christians for the Abolition of Torture (ACAT-France) and many of its activists have also sent supportive messages to Hacer Nar.

We encourage you to send solidarity messages to Hacer Nar and her co-detainees Newroz Bozkurt and Sona Mengutay, preferably in Turkish, to the Bakirkoy prison:

*Kapali Kadin Cezarevi I B-2
Bakirkoy – Istanbul
Turquie*

Female prison of Bakirkoy, April 2010

*Dear President of the FEMED Nassera Dutour,
Dear Nassera and FEMED members,*

I did receive well the letters you sent to prison. I was very touched by your actions and support.

Our fight for peace and freedom, despite the difficult moments we have been through, have made us even stronger. I believe in our work and I imagine a larger evolution

I thank you again for the support you provide me with. I hope that our relations will keep growing stronger.

I send you my greetings and I salute your struggle.

*Best regards,
Hacer Nar*

Female prison of Bakirkoy, June 2010

Dear Nassera Dutour,

I did receive your letter and it made me very happy. Thanks so much for the solidarity you express towards our situation and for the regular contact you have kept with us. I hope you are doing fine. We are presently in a phase during which enforced disappearances are increasing day by day. Among the disappeared, there are also children. This situation obviously makes us suffer.

[...]

Regarding my situation, it has now been a year and three months since I was detained. During this time, I have gone on two hearings. The hearings are spaced out between five and six months. The third hearing will take place on September 6th. The trial goes on.

[...]

My lawyer visits me. He takes care of my case and my health status. My illness has gotten worse since last year. This period has been very difficult for me [...]. The conditions in prison have made my illness even more difficult to cope with. I have started to feel a little bit better the last two months. My family lives in Ankara and is not able to visit me regularly.

As all political prisoners, we are subjected to pressure. As a consequence, we often receive our letters several months after they have been sent. From a medical point of view, we also confront a lot of difficulties to be transferred to hospitals when hospitalizations are necessary. The person is either deprived of medical care because transfers are not done in time or she is only treated superficially. We are 24 persons to a cell. Regarding our needs, we generally have difficult relations with the penitentiary administration. When we ask for something, the people in charge agree, but end up doing nothing. These underhanded practices make our lives extremely tough.

The last time we met in Istanbul in December 2008, you were introduced to our friend [Newroz's mother] [...] Newroz shares my cell. Newroz wants to contact you. She also wrote you a letter that I am sending to you. I want to tell you again how happy we are because of the interest and the support you show towards us. We wish you much of success in your work.

*Kind regards,
Hacer Nar*



Portrait

HANIM TOSUN,
WIFE OF A DISAPPEARED



One of the most emblematic cases of enforced disappearances in Turkey is Fehmi Tosun's. He disappeared in 1995, kidnapped by policemen. His wife Hanim, member of YAKAY-Der, scoured the earth to obtain information on her husband's fate. Since then, Hanim Tosun has gone through an unbearable wait, not knowing the whereabouts of her husband, but she is still looking for him and struggles tirelessly to find out the truth about his disappearance..

Hanim and Fehmi got married in 1982 in Calindir, a village next to Lice in the province of Diyarbakir. The young couple decided to start a family and the year after, their first child Newroz was born. Besna, Jiyan, Bagus and Mazlum then expanded the family. In Calindir, Fehmi supported his family by working as a farmer. In 1993, they moved first to Diyarbakir where they stayed only one year before moving again to Istanbul where Fehmi provided for his family working odd jobs.

On October 19th, 1995, the life of Hanim's family was turned upside down. Fehmi, who had already spent three years in jail for his alleged membership to the Kurdish Workers' Party (PKK), was taken in front of his house by plainclothesmen and put into a car. Two witnesses wrote down the license plate. The exact same day, Hanim informed the Avcilar police station in Istanbul of his abduction. All the steps she took from then on before the Turkish authorities to find her husband will go unanswered. On April 8th, 1996, Hanim goes to the European Court of Human Rights (CEDH).

"Where is Fehmi?" have asked Hanim Tosun and her children for 15 years now.

As a Kurdish woman, Hanim is committed to the democratization of the country and the liberation of the Kurdish people. She goes from demonstration to demonstration to make the voice of her people heard. She is also the emblematic figure of the movement of families of the disappeared and the « Sa-

turday mothers ». Every Saturday, Hanim demonstrates on the Galatasaray Plaza in Istanbul for "the disappeared to be found, for perpetrators to be judged". Between 1995 and 1999, Hanim never missed a sit-in. These peaceful and silent gatherings were interrupted in 1999 following the retaliation that affected the families of the disappeared. Hanim was arrested in September 1998 and physically abused by police forces. But despite the fact that she is subjected to harassment, Hanim has decided to keep on struggling for the recognition of her rights to truth and justice.

Spain

Justice obstructed, impunity sanctioned

Families of the disappeared during the Spanish Civil War and by the Franco regime in Spain lodge a complaint before the Supreme Court.

By the Associació per a la recuperació de la memòria històrica de Catalunya (ARMHC)

In Spain, legal proceedings are currently under way against Judge Garzón. These proceedings have multiple objectives. First, to get rid of an inconvenient judge and second, and most importantly, to prevent the victims from accessing justice even though this constitutes one of their fundamental rights.

Therefore, as victims of the Franco regime and of the civil war, we have decided to lodge a complaint before the Supreme Court. We were confident that our complaint would be carefully examined with the full legal rigor and respect that it deserves. The proceedings initiated by Judges Varela and Saavedra eventually showed otherwise.

Although the Supreme Court is not a perfect and unquestionable legal body, it should represent a moral reference for the citizens. The behaviour by the members of the Court's second chamber tarnished the public image of this high judicial institution. As victims of the Franco regime, we are outraged that the ongoing proceedings have thus been dashed. We have no more trust and that is why we say BASTA YA (Enough is enough).

Why? Because by criminalizing the legal debate on the Garzon case, the Supreme Court is jeopardizing the independence of the courts in Spain. Indeed, the Supreme Court's interpretations are not those of an independent judiciary but are based on directives stated by the highest spheres of the State, in Spain. It is as if we were facing a military organization. We are currently going backward into the past. We are confronted in Spain with authoritative behaviours, to the sanctioning of impunity for crimes committed by the State during the dictatorship. Those responsible for these crimes, past and present, benefit from a de facto and de jure immunity. They keep on persecuting the citizens, those who have suffered the most from the devastating effects of the dictatorship.

For all these reasons, we must say no to IMPUNITY.

Focus

THE GARZÓN CASE

On the basis of complaints lodged by associations representing the families of victims of the civil war and the Franco regime, Judge Baltasar Garzón opened in 2008, an investigation into the enforced disappearances committed during that pe



riod. However, in 1977 a law granting amnesty to all responsible from the Franco regime had been passed. Thus, the investigation was promptly closed and three far right organizations lodged a complaint against the judge for violating the amnesty law.

Following these complaints, on May 12th, 2010, a judge from the Spanish Supreme Court ordered that a case be opened against Baltasar Garzón, charging him with abusing of power. Two days after, and in accordance with the Spanish law on ongoing legal proceedings against magistrates, Judge Garzón was suspended by the General Council of the Judiciary (CGPJ), awaiting his trial for having started an investigation on crimes perpetrated during the Franco regime. Until today, the date for his trial has not been set.

As reminder, Magistrate Baltasar Garzón became famous in 1998 when he issued an arrest warrant for Augusto Pinochet by virtue of the principle of universal jurisdiction. Pinochet was then arrested in London on the basis of the alleged cases of enforced disappearances committed during the regime of this former dictator.

In this context, la FEMED fully supports the struggle of these associations for truth and justice.

Algeria

Despite the contempt and the indifference, the families' struggle continues

HARASSMENT AGAINST THE ASSOCIATION *SOS DISAPPEARED*

On February 4th, 2010, two policemen from the Bad Djedid brigade in Algiers showed up at the office of SOS Disappeared allegedly to verify whether the organization had a permit to pursue their activities in Algerian territory. The President of the association and grandmother of the disappeared Fatima Yous was absent during this first visit. The two agents wanted to speak directly with her so they told the people there they would be back the following Sunday.

On February 9th, 2010, the two same people came back to the office to conduct an examination with Fatima Yous. According to what they said, they wanted more information on the association's activities. However, they did not have any official warrant, and in its absence, she refused to answer their inquiries. She refuses to do so until they present one. Since then, nobody from the brigade have not come back to the association.

It is important to remember that the Algerian authorities, since the creation of SOS Disappeared, are doggedly refusing to recognize the association. The FEMED reiterates its support to its member association in front of its umpteenth violation of the freedom of association, imposed again on the Algerian civil society.

THE CFDA SUBMITTED AN ALTERNATIVE REPORT TO THE CESC.

In May, the Committee on Economic, Social and Cultural Rights (CESCR) in its 44th session reviewed the third and fourth periodic reports of the Algerian State on the application of the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights.

In light of the forthcoming review, the Collective of Families of the Disappeared in Algeria (CFDA), in partnership with the International Federation of the Human Rights Leagues (FIDH) and the Algerian League for the Defense of Human Rights (LADDH), drafted an alternative report that was submitted to the CESCR (see the box below).

In a document entitled "The Bad Life": Report on the Situation of Economic, Social and Cultural Rights in Algeria the authors explained how enforced disappearances particularly affected destitute families and how it constitutes a serious violation of their economic, social and cultural rights: absence of health care, education, family protection, etc. Moreover, the report deals with the issue of corruption, the absence of public policies and other wrong practices that corrupt the life of Algerian citizens.

To present the alternative report to the Committee members, authors organized a meeting to answer experts' questions, before the review of the Algerian reports.

The alternative report on Algeria is available on the CESCR website at the following link:

http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/docs/ngos/FIDH.CFDA.LADDH_def-1-22April2010_Algeria44.pdf

WHICH RIGHTS DOES THE INTERNATIONAL COVENANT ON ECONOMIC, SOCIAL AND CULTURAL RIGHTS PROTECT?

The International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights (ICESCR) entered into force on April 3rd, 1976, ten years after it was adopted by the General Assembly and submitted to ratification by the States. This Covenant gathers the most important international legal clauses in terms of economic, social and cultural rights. Algeria ratified the ICESCR in 1989.

The Covenant guarantees the rights:

- of self-determination (art. 1);
- to the equal right of men and women to the enjoyment of all economic, social and cultural rights (art. 3);
- to work and to the enjoyment of just and favorable conditions of work (art. 6 et 7);
- to form trade unions and join the trade union of his or her choice (art. 8);
- to social security (art. 9);
- - to protection and assistance of the mother, the child and the family (art. 10);
- to an adequate standard of living for himself and his family, including adequate food, clothing and housing, and to the continuous improvement of living conditions (art. 11);
- to the enjoyment of the highest

attainable standard of physical and mental health (art. 12);

■ to education (art. 13);

■ to compulsory primary education, free of charge (art. 14);

■ to take part in cultural life, to enjoy the benefits of scientific progress and its applications and to benefit from the protection of the moral and material interests resulting from any scientific, literary or artistic production of which he or she is the author (art.15).

The Committee on Economic, Social and Cultural Rights and the Optional Protocol. The Committee on Economic, Social and Cultural Rights is a body made up of independent experts that monitors the implementation of the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights by its States parties. Every five years, States parties are obliged to submit regular reports to the Committee on how the rights are being implemented. The Committee examines each report and addresses its concerns and recommendations to the State party in the form of "concluding observations"

On December 10th, 2008, the United Nations General Assembly adopted an Optional Protocol to the ICESCR. When it comes into force, the Optional Protocol will allow individuals or groups of individuals, under the jurisdiction of a State Party, to submit communications to the Committee on allegations of violations of rights protected by the ICESCR.

Morocco

THE COORDINATING COMMITTEE OF THE FAMILIES OF THE DISAPPEARED CONSIDERS INSUFFICIENT THE ADVISORY COUNCIL ON HUMAN RIGHTS REPORT ON THE FOLLOW-UP OF THE RECOMMENDATIONS BY THE EQUITY AND RECONCILIATION BODY.

The Advisory Council on Human Rights (CCDH), official Moroccan body on human rights, published on January 14th, 2010, on its website (<http://www.ccdh.org.ma>) and by press conference, its alternative report on the follow-up of the Equity and Reconciliation Body's recommendations (hereafter IER), published in November 2005. .

In a statement released on January 24th, 2010, the Coordinating Committee of the Families of the Disappeared, after a thorough analysis of the report, assessed that it was inconsistent in terms of new elements compared to recommendations made by the IER in its final report. The Committee deems it unacceptable that the CCDH did not communicate with the families of the disappeared to keep them informed on the development of the investigations on their missing relatives. Instead, the CCDH has limited itself to publishing a list of the disappeared.

Moreover, the Committee mentioned that families who wanted their relatives to be identified by DNA tests should have access to this technique. The CCDH refuses to answer to their demands because it considers that knowing their place where they are buried is enough.

Finally, the Committee is concerned by the CCDH claim that the IER recommendations were implemented, although many cases of enforced disappearances are still unknown in Morocco. The Committee calls on the CCDH to continue its investigations and to not close the case of the missing persons as long as all the families of the disappeared have not obtained the whole truth on the fate of their relatives.

Focus

VISIT IN MOROCCO: THE WORKING GROUP ON ENFORCED OR INVOLUNTARY DISAPPEARANCES PRESENTS ITS REPORT.

Upon the invitation of the Moroccan State, the Working Group on Enforced or Involuntary Disappearances (WGEID) went to Morocco from June 22nd to 25th, 2010. On February 9th, 2010, their report was submitted to the United Nations General Assembly.

Concerning the right to the truth, the WGEID stresses that among the 742 cases of enforced disappearances considered as solved by the Equity and Reconciliation Body (IER), the information on the fate of these people, their whereabouts and details on the circumstances of their disappearances has not been revealed. While experts underline the progress made by the IER, they especially recall that "the complete lists of names of the disappeared as well as the full details on their cases remain unpublished".

The issue of the opening of mass graves where victims were buried, and their identification, is also raised. The authors of the report consider that investigations into the excavation si-

tes should continue and that all bodies should be identified through to DNA tests, under the supervision of independent forensic scientists. Regarding the problem of compensations, the independent experts deplore that no statistics on the number of decisions related to individual compensations to the victims and their families have been published. Moreover, they observe that some of the families refused the compensations when they estimated that the IER's conclusions were insufficient; especially when "the IER concluded that the victim was killed but that the place where he or she was buried could not be known or in cases where the IER states knowing the site but the family questions its conclusions".

In its report, the Working Group on Enforced or Involuntary Disappearances recalls the contemporary allegations of enforced disappearances mainly perpetrated by the Division for terrorism surveillance (DST) in the context of the struggle against terrorism as well as secret detentions and cases of "extraordinary renditions" through Morocco, which constitute the crime of enforced disappearances. "It was reported that members of families who asked the authorities to keep them informed on their relatives' fate and whereabouts never received any answer or where told that no information was available. People may have been detained in the Temara Center during extended periods of time without access to a lawyer or to their family" noted the WGEID members.

The WGEID recommends the adoption of several institutional, such as the strengthening of the independence of the judiciary and the governance of law enforcement bodies, and legislative reforms such as the introduction into the Criminal Code of an autonomous crime of enforced disappearance, taking into account its ongoing nature, and the effective application of guarantees against arbitrary detentions and enforced disappearances. Finally, the Working Group recommends that the Moroccan government promptly ratify the International Convention for the protection of All Persons from Enforced Disappearances, the Optional Protocol on Civil and Political Rights as well as the Rome Statute of the International Criminal Court and the two Additional Protocols to the Geneva Conventions.

The entire report is available on webpage of the Working Group on Enforced and Involuntary Disappearances on the Office of the High Commissioner for Human Rights website at the following link:

http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/13session/A-HRC-13-31-Add1_fr.pdf

DISAPPEARANCES CONTINUE IN MOROCCO

According to information sent by the Moroccan Human Rights Association (AMDH), member of the FEMED, four people disappeared several weeks ago. The families went to the AMDH and informed the Association on the circumstances of their disappearances.

Adnane Zekhabate was kidnapped on March 29th 2010. After prayers, at around 12:30 PM, four unidentified persons picked Mr. Zekhabate up in a car, as he was leaving the Mosque of Rachidiya, the city where he lives. The persons who witnessed the scene transmitted this information to the family of the disappeared. Since then, his family has not received any news. His relatives sent a letter to the royal cabinet, who replied saying it does not know Adnane Zekhabate whereabouts.

Abdelaziz Janah was kidnapped on April 18th 2010, at his home, located in Bouzoukra, in the neighbourhood of Casablanca. At around midnight, 24 unidentified persons surrounded the house and broke down the front door. These individuals forcibly extracted Abdelaziz Janah from his house still in his pyjamas. The family wrote to the authorities but has not received any answer on the fate of the disappeared.

Younes Zarli was kidnapped on April 12th, at around 1:00 PM. He was at this parents' home, located in Oulali, a district of Casablanca, when someone rang the door. He went out from the house, wearing a sweat suit, and was dragged away by unidentified individuals. The family has informed the regional police station, which said that there is no information about the fate of the disappeared. Younes Zarli had been prosecuted in a terrorism case, but was later acquitted, although he was sentenced to 10 months in prison on charges of forging documents. The brother of the disappeared has been sentenced to death in relation to a case of terrorism. According to the last information received by AMDH and transmitted to FEMED, Younes Zarli may have been presented before an anti-terrorist court, along with thirty other persons. However, the Moroccan authorities did not confirm this information.

Abderrahim Elhajouli was kidnapped on March 30th, 2010. He was in his house, located in Casablanca, when six unidentified persons came in. These persons said that they belonged to the police force and they asked Abderrahim Elhajouli to follow them. These six persons told the relatives of the disappeared that he would be back home in 15 minutes. One of the relatives of the disappeared followed them by car and saw them taking the highway to Rabat. Since then, the family has not received any news.

Rabat is home to the clandestine DST Center known as Temara, notorious for being the place where many disappeared people were tortured. The Zekhabate, Janah, Zarli and Elhajouli families affirmed the AMDH that they were convinced that their missing relatives are secretly detained at this Center.

In an urgent appeal released in May, the FEMED calls upon the Moroccan authorities to ensure that Adnane Zekhabate, Abdelaziz Janah, Younes Zarli and Abderrahim Elhajouli will be judged by an independent court or to release them otherwise.

The Moroccan State, signatory of the International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearances and member of the group of friends to the Convention, should put an immediate end to the practice of enforced disappearances.

Kosovo

April 27th is declared the National Day of missing persons

By Halit Berisha the Association of Missing Persons from "Sh-presimi" Suharekë

Upon the demands of organizations working on the clarification of the fate of missing persons, the Kosovo Parliament decided to formalize the date of April 27th as the National Day of Missing Persons in the Republic of Kosovo. April 27th, 1999 was the most tragic day in recent history Albanian.



On that day, in the village of Meje, located next to the city of Gjakova, 376 men and young persons were killed by the Serbian army, police forces and paramilitary groups. On that day and site, men, elderly persons and youths were separated from their wives, mothers and children and then massacred; their bodies were transported to Serbia in order to erase all trace of the crimes. They were buried in the Serbian secret Serbian police training camp called Batajnica, just outside of Belgrade. Many years later, the remains of 353 people were carried to Batajnica to be buried in the cemetery of Meje. 23 people are still missing in Serbia and 1,862 in Kosovo.

Today, in Meje, the Deputy Prime Minister from the government of Kosovo, several ministers, representatives from embassies, international organizations working on enforced disappearances, religious communities and relatives of the missing persons in Kosovo as well as a large number of citizens gathered to commemorate this event.

A message to clear up the fate of the disappeared was sent out through speeches by the Deputy Prime Minister from the government of Kosovo, by the representatives of the families of the disappeared and other organizations participating in

the commemoration of this massacre perpetrated by Serbian Army, law enforcers and paramilitary group 11 years ago.

The construction of a memorial for the civilian victims was started to commemorate the occasion.

After the Srebrenica massacre in Bosnia, the Meje massacre yielded in just one day the largest number of victims in the history of the Republic of Kosovo.

For more information on our member association, Association of Missing Persons from “Shpresimi” Suharekë, contact Mr. Halit Berisha by email: halitberisha@hotmail.com

Lebanon

The CLDH organized a conference on the International Convention against Enforced Disappearances

The Lebanese Center for Human Rights (CLDH) organized on Friday May 7th 2010 a conference on the International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance at la Sagesse University Law School in Furn El-Chebbak.

The main speaker, Olivier de Frouville, public law professor at Montpellier, shed light on the role of the convention and its importance in the framework of international law. Wadih AL-Asmar, Secretary General of CLDH, spoke on enforced disappearance in Lebanon and the initiatives of civil society aiming at inciting the authorities to launch a commission on the missing as well as a process of national reconciliation. Many students attended as well as civil society members. The Convention, adopted in 2006 by the United Nations Human Rights Council and opened for signature in 2007, affirms that the crime of enforced disappearance constitutes a crime against Humanity when it is practiced systematically and on a broad scale. It also notably stipulates that states parties should sanction the crime of enforced disappearance in their penal legislation.

At present, the Convention only needs 2 ratifications to enter into force (it includes 18 ratifications out of the 20 required)². Lebanon has signed the Convention in 2007 but has still not ratified it, highlighting the lack of political will to solve the sensitive issue of enforced disappearance in Lebanon, which would however turn the page of a painful wound of the civil war.



² Since the ratification of Paraguay in August 2010, only one ratification is missing for the entry into force of the Convention.

ON FEMED'S AGENDA

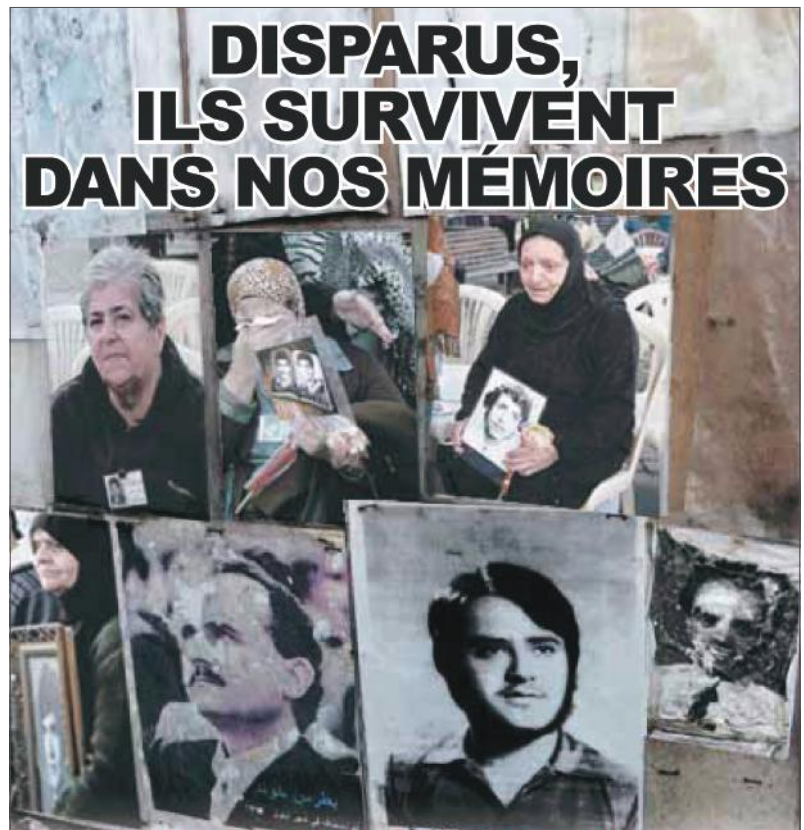
Week dedicated on Enforced Disappearances in Paris

The issue of enforced disappearances is at the heart of FEMED's mandate and also ACAT's campaign focus for the year 2010. That is the reason why the FEMED and the ACAT-France will organize in Paris a week of events on enforced disappearances, from October 23rd to 28th, 2010, in order to support ICAED's international campaign for the ratification of the Convention against Enforced Disappearances.

The objective of this joint initiative is to raise public and media's awareness on the issue of enforced disappearances through several cultural activities – Bus of the Disappeared, nights of documentary, debates and testimonies.

Representatives from associations of families of the disappeared, from all over the Euro-Mediterranean basin, have been invited for the occasion. The Week will end with a working session on the topics of amnesties and transitional justice, with the presence of international experts.

An article will be dedicated to this Week in the coming number of Duty of Truth.



**DISPARUS,
ILS SURVIVENT
DANS NOS MÉMOIRES**

DU 23 AU 27 OCTOBRE 2010
SEMAINE SUR LES DISPARITIONS FORCÉES
Un événement organisé par
l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
et la Fédération euroméditerranéenne contre les disparitions forcées
avec le soutien du **ministère des Affaires étrangères et européennes**
et du **Comité catholique contre la faim et pour le développement**

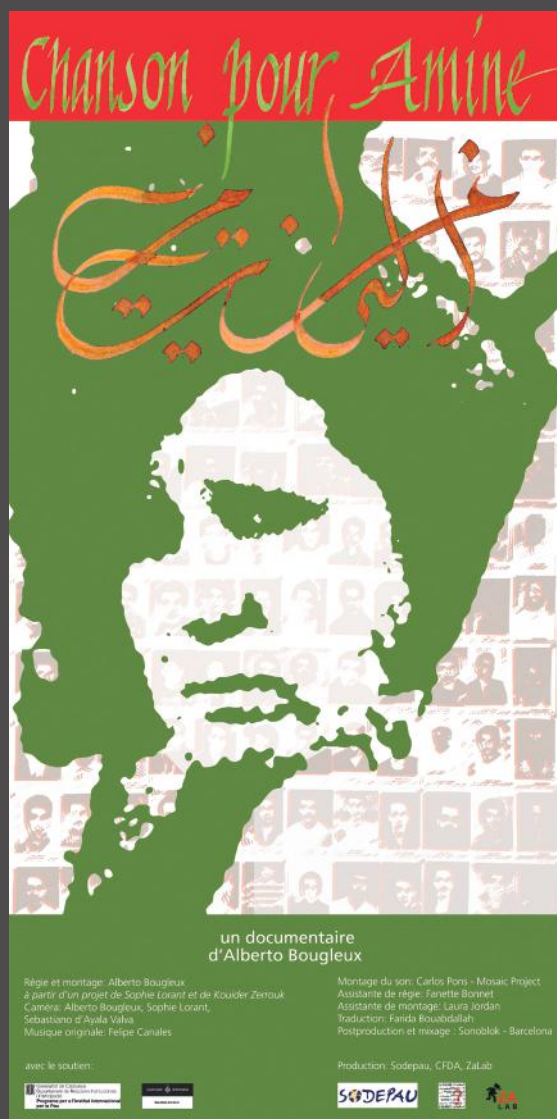
ACAT
FEDERATION
EUROMEDITERRANEE
COMITE CATHOLIQUE
FEMED

« SONG FOR AMINE » MOVIE

Song for Amine is a story about the tragedy of enforced disappearances through the life of Nassera Dutour, an Algerian mother who chose to dedicate her life to build a movement of families of the disappeared following the disappearance of her son Amine in 1997. She is still struggling today for the right for truth, justice and memory. *Song for Amine* was presented in several festivals: Human Rights International Film Festival (Paris), Movies that Matter (The Netherlands), Women's voices Festival (Belgium), Terra di Tutti Festival (Italy), Cinemas from Africa Festival (Switzerland).

A film extract is available on the blog devoted to this movie directed by Alberto Bougleux: <http://www.chanson-pour-amine.blogspot.com/>

To show *Song for Amine* in your town, do not hesitate to contact the CFDA on the following email: cfda@disparus-algerie.org





“ENSEMBLE, FAISONS DE LA RÉGION EUROMÉDITERRANÉENNE UN ESPACE DE JUSTICE, DE VÉRITÉ ET DE RESPECT DE LA DIGNITÉ HUMAINE!”

“TOGETHER, LET’S MAKE OF THE EUROMEDITERRANNEAN REGION AN AREA OF JUSTICE, TRUTH AND HUMAN DIGNITY!”

